

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Vendredi 03 Mars 2023**

N°23-01

OBJET : Adoption du Procès-Verbal in extenso du Comité du 25 novembre 2022 -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Administration Générale

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022

A - Finances

2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

B - Ressources humaines

5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM

C - Adoption de Plans de financement

→ Direction de la Biodiversité

7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »

→ Direction des Grands Projets

8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC –
12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines
→ Direction du Développement Local
13. Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Agroforesterie – Apiculture – Désenclavement Fond Bourlet
14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique

II-Animation

15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
17. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) -- Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMBOIS(Robert) -- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).



Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à
Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE –
J. ROSE.

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-
France) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr J.
ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA(CAP NORD) – Mr J-F.
BEAUNOL(CAESM)

Absents excusés : Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
N° 259720019-20230428-23-01-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu le Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 25 novembre 2022 transmis aux Membres du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu la convocation en date du 15 Février 2023 adressée aux Membres portant à l'ordre du jour notamment le vote du Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 25 novembre 2022,

Considérant que le quorum est atteint et le Président de séance ayant demandé aux membres leurs observations sur le procès-verbal in extenso de la réunion du Comité Syndical en date du 25 novembre 2022,

le Comité syndical,

Article 1

Adopte à la majorité des membres présents et représentés moins 2 abstentions, le Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 25 novembre 2022.

Article 2

La présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président,

Félix ISMAÏL







PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

*Vendredi 25 novembre 2022
Au siège du PNRM à Tartenson et en visioconférence*

L'An Deux Mil Vingt-Deux et le vendredi 25 novembre, à 14 Heures 30, les membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Martinique se sont réunis au siège du PNRM à Tartenson – BP 437 – 97200 FORT-DE-FRANCE et par visioconférence sur convocation du Président Félix ISMAIN

SOMMAIRE

Réunion du Comité syndical du vendredi 25 novembre 2022

sous la présidence de Monsieur Robert DULYMOIS

1^{er} vice-Président du Parc Naturel Régional de la Martinique

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Comité du 03 juin 2022	p.5	Vote p.5
<u>Dossiers Finances</u>		
2. Décision modificative n°1 – 2022 du Budget Principal	p.8	Vote p.10
3. Décision modificative n°1 – 2022 du Budget annexe CFME	p.5	Vote p.10
4. Passage du plan comptable au PNRM à la M57	p.11	Vote p.13
5. Opportunité d'acquisition de l'immeuble de l'AMATER	p.13	Vote p.16
<u>Dossiers Ressources Humaines</u>		
6. Création de postes	p.16	Vote p.18
<u>Dossiers Économie Durable</u>		
7. Évolution du Programme Alimentaire Territorial du PNRM	p.18	Vote p.22
8. Adoption de plans de financement :		
- Expérimentation en matière d'agroforesterie	p.22	Vote p.26
- Poursuite de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes	p.33	Vote p.37
<u>Dossiers Valorisation et Sauvegarde de la biodiversité</u>		
9. Plan de financement : Aménagement sur la Réserve naturelle de la Caravelle (Pointe Caracoli)	p.37	Vote p.41
10. Suivi scientifique des cétacées : convention avec la Caribbean Cetacean Society	p.41	Vote p.43
11. Avis du PNRM sur le projet de station de transfert d'énergie par pompage à Saint-Pierre	p.43	
12. Questions diverses	p.53	

La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Robert DULYMOIS, 1^{er} vice-Président.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Bonsoir chers collègues. Merci pour cette réunion de cet après-midi. Nous avons un ordre du jour chargé. Nous allons procéder à l'appel pour vérifier le quorum

Mme Ghislaine LATOURNALD procède à l'appel nominal des délégués :

Bonjour Mesdames et Messieurs les Délégués

Collège CTM :

Mme ACCUS-ADAINÉ Nadia	Absente excusée
M. AZEROT Bruno Nestor	Absent
Mme BEAULIEU Lydia	Absente
Mme BERNABÉ Kora	Absente excusée
Mme CARIUS Francine	Absente
M. DINAL David	Absent excusé
M. DUFEAL Éric	

Il sera en principe en visio avec nous – en retard.

M. ECANVIL Jean-Claude	a donné procuration à M. MONSTIN Gérard
Mme EMMANUEL Christiane	Absente
M. ISMAIN Félix	a donné procuration à M. DULYMBOIS
Mme LIMIER Nadia	Absente

Devrait être en principe en visio.

M. MARIE-REINE Olivier	Absent
M. NADEAU Marcellin	Absent excusé
Mme NORCA Stéphanie	Absente
Mme RAVIN Marie-Ange	Absente excusée
M. ROSE Johnny	Absent excusé

Collège « Communautés de communes »

M. BELFORT Birota	Présent
M. CLEMENTÉ Luc	Absent
M. BEAUNOL Jean-François	Présent

Collège « Communes »

Mme BÉSUBE Lydia	Absente
M. LARCHER Christian	Absent excusé
M. ALAMELU Albert	a donné procuration à M. CYRILLE
M. BABIN Bruno	Absent excusé
M. MONSTIN Gérard	Présent
M. BIRON Alex	a donné procuration à M. SAINTE-ROSE FRANCHINE
M. MONFORT Jean	Présent
M. DE LEPINE Désir	Présent
M. JEAN-BAPTISTE Etienne	Présent
M. JOUYE DE GRANDMAISON Luc	Absent
M. DOMERGUE Joël	a donné procuration à Mme APOCALE
M. GUIZONNE Jean-Luc	Présent
M. TABAR Jonathan	Présent (retard)

Il devrait être en visio.

M. DOULIN David	Absent excusé
M. THALMENSY Sylvain	Présent

M. VARACAVOUDIN Jean-Charles	Présent
M. MICHALON Max	Absent excusé
M. GABRIEL Émile	Présent
M. ROY-CAMILLE	Présent
Mme SALIBER Karine	a donné procuration à M. GABRIEL
M. CYRILLE Charles	Présent
M. GLONDU Georges	Absent excusé
M. SAINTE-ROSE FRANCHINE Alex	Présent
M. DULYMBOIS Robert	Présent
Mme APOCALE Marie-Annick	Présente
Mme LAMIN Marie-Josée	Présente
M. GOBALSAMY Mickaël	Absent excusé
M. SAINT-CYR Christophe	a donné procuration à M. MONFORT
M. ELISABETH Jimmy	Présent
Mme BAZABAS Jocelyne	a donné procuration à M. VARACAVOUDIN
M. JULTAT Éric	Présent
M. PALIN Christian	Présent
Mme BARDOUX Bénédicte	Présente
M. OCCOLIER Ludovic	Absent

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Nous avons le quorum ?

Mme Ghislaine LATOURNALD

Oui Monsieur le Président.

Nombre de membres en exercice	53
<i>Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance</i>	21
<i>Nombre de procurations à l'ouverture de la séance</i>	08

➤ **Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.**

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Chers collègues, merci. Merci à tous les collègues qui ont donné procuration pour nous permettre de travailler et d'avancer. Je les remercie et je remercie ceux qui sont là. Nous avons une séance de travail chargée avec 12 points.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 03 juin dernier.
2. Décision modificative n°1 – 2022 du Budget Principal
3. Décision modificative n°1 – 2022 du Budget annexe CFME
4. Passage du plan comptable à la M57 (nouvelle nomenclature)

5. Opportunité d'acquérir l'immeuble de l'AMATER

Ressources humaines

6. Création de postes budgétaires

Développement durable

7. Évolution du Programme Alimentaire Territorial
8. Adoption de plans de financement : Expérimentation en matière d'agroforesterie

Valorisation et Sauvegarde de la biodiversité

9. Plan de financement pour l'aménagement sur la Réserve naturelle de la Caravelle (Pointe Caracoli)
10. Suivi scientifique des cétacés – convention avec (inaudible) society
11. Avis du PNRM sur le projet des stations de transfert d'énergie par pompage à Saint-Pierre
12. Questions diverses

On a perdu un peu de temps pour avoir le quorum.

On passe au premier point. Nous avons l'adoption du procès-verbal de la séance du 03 juin 2022 que vous avez reçu.

1. Adoption du Procès-verbal de la séance du Comité du 03 juin 2022

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Si vous avez des observations ou que vous souhaitez ajuster vos propos ou les propos d'autres collègues, nous vous écoutons. On considère que le procès-verbal n'appelle pas de modifications.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Le procès-verbal du Comité du 03 juin 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Sur les dossiers des Finances, il faut ajuster à la fois le Budget Principal mais aussi le Budget annexe Centre de Formation. Je passe la parole à Monsieur le Directeur Général des Services.

2. Décision modificative n°1-2022 du Budget annexe CFME

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services) expose à l'assemblée,

Merci Président. Je vais vous présenter un rapport de synthèse pour éviter de rentrer dans trop de détails, sauf si vous le souhaitez, mais l'idée c'est que l'on y voit clair sur cette DM.

Elle est importante cette Décision modificative. C'était quand même une étape importante. On va commencer par le Budget annexe parce cela ira beaucoup plus vite parce qu'en Budget principal, je vais expliquer ce que l'on a dû faire pour arriver à ce résultat.

Sur le Budget annexe, il n'y a pas grand-chose qui change.

La Décision a pour but de :

- *Mettre (inaudible) puisque l'essentiel du Budget annexe ce sont des ateliers chantiers d'insertion ;*
- *Ajuster les lignes du (inaudible) en fonction des réalisations et engagements en cours ;*
- *Prévoir et autoriser de nouvelles dépenses aux recettes sur l'exercice.*

C'est cela l'objet de la DM1 du Budget annexe.

Les opérations du Budget annexe 2022 :

- *le Budget CFME (Centre de formation aux métiers de l'environnement) ;*
- *le Budget ACI « Animateur d'activités équestres » - c'est une action qui s'est terminée en 2017, mais on a eu des recettes cette année. Il a fallu effectivement budgéter cela dans le Budget 2022 ;*
- *Chantier territorial d'aménagement et de fleurissement des centres-bourgs des communes – chantier qui s'est terminé en avril 2022 ;*
- *l'ACI « Économie circulaire et valorisation des déchets verts » est terminé, mais il y a eu des recettes aussi cette année qu'il a fallu inscrire au Budget 2022.*
- *Deux chantiers qui se terminent au 31 décembre : ACI « Sauvegarde de la biodiversité et gestion des espèces végétales invasives » et ACI « Sauvegarde de la biodiversité et gestion des espèces animales invasives » - ce sont des chantiers qui ont duré deux ans. Le terme de ces deux chantiers c'est le 31 décembre 2022.*

Il n'y a pas beaucoup de changements dans la Décision modificative, c'est uniquement une augmentation des crédits budgétaires de 19 939,25 € en fonctionnement liée à une revalorisation du SMIC au dernier trimestre 2021 et la modulation de l'aide au poste de l'État 2021.

Vous avez un tableau qui indique qu'au BP, on a 1 134 240 € en fonctionnement. On rajoute 19 939 € en fonctionnement ce qui ramène la DM à 1 154 179,25 €. En investissement, cela n'a pas bougé par rapport au BP : 186 256 € et pour la DM, c'est pareil.

On va voir le Budget principal et après on reviendra pour le vote sauf si vous avez des questions.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Si vous avez une question spécifique sur le Budget annexe, on pourrait répondre aux questions et après embrayer sur le Budget principal.

J'ai une observation c'est de dire que ces budgets de formation doivent jouer le rôle inclusif et social du Parc, donner la main à nos jeunes et surtout faire en sorte qu'il y ait un prolongement de ces chantiers d'insertion vers une véritable insertion. *(inaudible)* le talon d'Achille des contrats fragiles de sorte de donner une certaine signification.

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Notamment, pour aller dans ton sens, il y a un volet formation qui est important. Ils ont obtenu un certificat après deux semaines de formation en élagage, ce matin. L'ensemble des deux chantiers.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ce que l'on peut faire aussi pour les aider, c'est essayer de faire en sorte que ces certificats soient connus, valorisés auprès des potentiels employeurs, voir si on peut trouver des équivalences de sorte qu'en sortant d'ici, ils aient une bonification notable pour embrayer dans un travail.

Vous avez des questions, collègues ?
(Alex) FRANCHINE.

(Interventions inaudibles)

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Pour revenir à l'observation du collègue FRANCHINE, au niveau des services que l'on puisse... *(inaudible)*.

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Dans les chantiers d'insertion, on est attendu sur ce que l'on appelle les sorties positives. On fait tout pour que justement la plupart des personnes en insertion puissent trouver un débouché. Sur les deux derniers chantiers d'insertion (espèces animales invasives et espèces végétales invasives), il y a des perspectives. Il y a une vraie problématique mondiale. *(inaudible)*

On nous demande d'intervenir pour éliminer certaines espèces invasives soit animales, soit végétales. Il y a des appels à projets qui sont lancés. On a répondu à un appel à projets pour l'année prochaine et voir si on ne peut pas garder certains, pérenniser leur emploi pour une problématique qui va perdurer (le miconia, le cacaoyer sauvage et les iguanes pour lesquels on intervient régulièrement).

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On peut même dériver un peu sur les nuisibles aussi peut-être pas invasifs, mais qui peuvent *(inaudible)*. Il y a de vrais métiers. Peut-être que c'est là qu'il faudrait que l'on travaille avec *(inaudible)*.

Il y a des questions ?
Collègue JULTAT.

Monsieur Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)
Merci. Concernant la formation... (*inaudible*).

(*Brouhaha*)

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Très bien. Quelqu'un d'autre a demandé la parole en visio ? Non.
Je te propose d'embrayer sur le Budget principal.

2. Décision modificative n°1-2022 du Budget principal

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*) expose à l'assemblée,

Le Budget principal (inaudible) n°1. Pourquoi ? Deux choses. Premièrement, avec les recommandations de l'audit financier, je vous rappelle qu'on a (inaudible). Il y a eu une analyse rétrospective qui (inaudible) et dans le cadre de la rétrospective et du bilan de la rétrospective, notamment concernant le budget, il nous avait été demandé de :

- *Poursuivre le nettoyage de l'état des subventions perçues (si on a perçu des subventions ou pas) ;*
- *Faire une estimation sincère des restes à réaliser ;*
- *Apporter davantage de précisions sur la réalisation des programmes d'action.*

On a fait ce travail de juillet à novembre. Cela nous a permis d'actualiser près de 200 actions. Le Parc a en portefeuille plus de 200 actions : à peu près 81 opérations d'investissement et 106 opérations en fonctionnement. Cela nous a permis d'ajuster à la fois les dépenses et les recettes de chacune de ces actions. C'est un travail qui a été conséquent, mais nécessaire.

Le deuxième point de cette DM, cela permettra également au regard de l'exécution d'ajouter certaines lignes budgétaires. Il fallait abonder certaines lignes.

De tout cela, qu'est-ce qu'il en ressort ? Concernant les recettes de fonctionnement, par rapport au Budget primitif, il y a une diminution de 672 121, 76 € de recettes. Tout ce travail nous a permis de voir effectivement qu'il fallait diminuer les recettes attendues de 672 000 € pour arriver à une DM à 10 772 678,24 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, même travail. Il convient donc de diminuer le Budget primitif de 672 121,76 € pour arriver à un montant de 10 772 000 €. Dépenses et recettes égales.

Concernant les recettes d'investissement, il convient de diminuer les recettes de 1 232 102,88 € pour arriver à un total en DM de 6 753 897,12 €.

Concernant les dépenses d'investissement, c'est 1 260 719 € de diminution pour arriver à un total de dépenses d'investissement de 6 753 897,12 €.

En dessous, vous avez un peu le résumé de tout cela. Au BP, il y avait 11 444 800€ en fonctionnement. On a diminué de 672 121 € ce qui donne en fonctionnement un budget de 10 772 678,24 €. Et en investissement, il y avait au BP 7 990 000 €, une diminution de 1 232 102 € ce qui nous conduit à une DM à 6 753 897,12 €.

Au total du Budget principal, le montant en recettes et dépenses (investissement et fonctionnement confondus) est de 17 526 575,36 €.

Le Budget consolidé c'est-à-dire Budget annexe plus Budget principal nous conduisent à une diminution de 1 898 997,39 € conduit à une DM à 18 867 010,61 €.

Si vous voulez, pour revenir sur le document qu'on vous a donné ce matin puisqu'il y a eu des actualisations jusqu'à ce matin. Je ne sais pas si vous voulez des précisions, mais notez qu'il y a 200 actions. Je ne pense pas qu'il faille préciser toutes nos actions, mais c'est un travail action par action à regarder. Par exemple, sur le fonctionnement, regarder toutes les lignes de chaque action – un vrai toilettage - et sur les recettes, si tous les plans de financement étaient vraiment actés. Par exemple, les actions 2017, on avait dit qu'on allait recevoir 50% de FEADER de l'Europe, de la CTM ou d'autres, et il fallait véritablement voir si on a ces subventions-là ou si on ne les a pas, si on les a à moitié ou pas du tout, etc. Donc faire ce travail sur chaque action pour arriver à ce résultat. On y voit plus clair.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Cela veut dire que cet exercice, Directeur, nous permet d'avoir les opérations sur les 200 dont on peut dire qu'ils sont à un point A et que nous avons quelques garanties qu'ils pourraient arriver à un point ou à leur terme avec l'entrée des recettes s'il y a lieu, etc.

Par contre, dans l'intervalle, on perd 2 millions d'euros. (*inaudible*) Comment cela va se passer ? Est-ce que ce sont des opérations qu'on va lâcher en route ? Elles ne sont pas réalistes ? Elles ont mal vieilli et (*inaudible*) ?

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Il y a des annulations de crédits. Il y a des crédits qui ne sont pas rentrés. Il y a des remboursements à faire pour certains. Il y a une recette à aller chercher qu'on n'est pas allé chercher parce que (*inaudible*). Il y a de tout.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Par rapport à cela, Directeur, pour qu'on ne revienne pas. C'est un travail qui est extrêmement chronophage, qui mobilise les cadres (*inaudible*). Avant de passer la parole aux autres collègues, comment faire pour rester sur cette (*inaudible*) : dire qu'on est là et comment faire pour rester là ? Est-ce qu'il ne faudrait pas avoir des personnes, comme on l'a dans les communes, qui (*inaudible*) ?

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

C'est une organisation qu'il faut avoir. Organisation qui existe déjà cela dit, puisque quand vous prenez les 200 actions, chaque action est référencée. Quand un devis arrive ici, ce devis est engagé en fonction de la référence. Si c'est un devis pour l'action X qui a cette référence, le devis est engagé pour cette référence.

On a, on va dire, un squelette d'organisation qui est très bien fait. Après, entre le squelette qui est bien fait et le suivi réel par chacun des chargés de mission, c'est là où il faut que l'on progresse, parce que les chargés de mission ou chefs de projet se rendent compte que la dimension technique, certes, on les attend sur cela, mais on les attend aussi sur la dimension financière c'est-à-dire qu'il faut absolument qu'ils suivent.

Chaque action a sa fiche d'exécution. Il faut que cette fiche soit incrémentée systématiquement par le chef de projet. On n'aura pas, à la fin, pour aller chercher les financements, à aller chercher des factures, etc. Si on fait cela dès le début, a priori cela devrait bien marcher.

L'articulation, la procédure existe. Le process est bien mis en place. Maintenant, à nous de l'appliquer.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Merci.

Chers collègues, est-ce qu'il y a des questions à la fois sur le Budget principal et son articulation avec le Budget annexe et sur le toilettage qui a été fait ?

S'il n'y a pas de question, on va passer au vote.
On votera budget par budget.

Je mets aux voix **le Budget principal** tel qu'il a été présenté.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Concernant **le Budget annexe Centre de formation aux métiers de l'environnement (CFME)** qui est un budget très intéressant et très inclusif.

Je mets au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Merci collègues. Vous voyez la confiance que vous avez des élus. Il faut maintenir ce mode de fonctionnement entre budgets et opérations. Que les choses restent à ce niveau-là.

Nous passons au point n°4. Il s'agit du passage du plan comptable du Parc Naturel Régional à la M57. Je me donne la parole à moi-même.

4. Passage du plan comptable du PNRM à la M57

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS expose à l'assemblée,

Les communes l'ont fait, c'est bien que le Syndicat mixte le fasse. La Région était déjà à ce niveau-là d'exigence. Mais pour mettre en place cette nomenclature, il faut délibérer en N-1 pour l'appliquer en N. Il faut délibérer maintenant pour une application au 1^{er} janvier 2023. En même temps, se faisant, on met en œuvre la nomenclature M57 par anticipation.

Que dire de cela ? Très rapidement, sans rentrer dans les détails techniques, c'est rapprocher la comptabilité publique de la comptabilité privée. C'est harmoniser toute une série de nomenclatures qui existaient (M14, M52, M71). On harmonise tout cela pour toutes les collectivités locales et pour les établissements publics, sauf les SPIC¹ qui resteront sur le M4.

Il y avait un consensus des élus locaux et de la Direction des Finances publiques pour l'avènement de cette nomenclature M57 qui, en réalité, vient fédérer la M52 des Départements, la M71 des Régions et la M14 des communes. Il fait une synthèse de tout cela et aligne les collectivités sur quelque chose d'identique, ce qui, cela dit en passant, peut être très intéressant pour l'étude comparée des budgets entre collectivités pour ceux qui font les analyses.

Avec la nomenclature M57, on pourra voter le Budget (inaudible) par nature ou par fonction et à ce moment-là, on pourra aussi le voter par nature et par fonction de manière croisée.

Mais il faut retenir un triptyque dans cette nouvelle nomenclature, à mon avis, extrêmement important c'est la pluriannualité, la fongibilité et la gestion des dépenses imprévues.

Ce sont des choses que vous retrouvez dans l'organisation de la note que je ne lis pas forcément, mais que je dis. Tout cela permet à l'autorité locale, à la fois, d'avoir plus de souplesse et de se rapprocher d'une comptabilité privée, mais en même temps, cela permet aussi de faire des virements pour ce qui est de la fongibilité de chapitre à chapitre, de notre propre assemblée, de l'exécutif à l'ordonnateur ce qui est extrêmement important.

¹ SPIC : Services publics industriels et commerciaux

Cela permet aussi de faire des états financiers établis et la M57 permettra certainement pour le Parc, syndicat mixte, de pouvoir gérer en pluriannualité (inaudible). C'est une avancée pour nous et aussi une responsabilité notamment en ce qui va concerner la valorisation du patrimoine et la prise en considération des amortissements et des (inaudible). Tout ce qui va concerner la sincérité du budget (inaudible) et surtout la sincérité de la valeur patrimoniale, des dotations aux amortissements qu'il va falloir suivre.

Il y aura un travail de minutie à faire. Nous sommes au début. Il faut croire que les choses vont se poursuivre et que c'est dans la pratique que l'on verra l'effectivité de cette démarche.

Il y a la prise en considération des dépenses imprévues, tel que vous l'avez vu à la fin de la note, qui est extrêmement importante (inaudible).

Pour conclure, nous délibérons pour une application anticipée de la nomenclature à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine – dans un mois. Notre payeur a donné un avis favorable pour l'application anticipée. Gageons que cela nous permettra, je le dis pour les agents, mais pour vous aussi, qui votez le budget, les délibérations – vous vous engagez - que nous puissions avec une nomenclature proche de la nomenclature privée mieux gérer le Parc à travers les opérations (inaudible).

Voilà ce que l'on peut dire sur la nomenclature M57 qui est très complexe. Il y a des détails. J'ai dit ce qui concerne le Parc, pour les communes, il y a des ajustements qui sont faits et nous-mêmes, on verra bien comment on va faire pour la mise en œuvre de cette nouvelle nomenclature.

Monsieur le Directeur voudrait ajouter quelque chose au niveau de la (inaudible) en lien avec les considérations là, mais je crois que c'est la marche un peu forcée vers la privatisation des finances puisqu'il y aura un Commissaire aux comptes qui viendra à la fin de l'année. (inaudible). Il y a des choses comme cela qui relèvent peut-être du détail que nous verrons chemin faisant entre le vote de notre Budget primitif de 2023 et pendant toute l'année budgétaire, on ajustera.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la M57. Vous avez des questions ? Monsieur VARACAVOUDIN avait une question ? Non. En plus en commune, je pense que pratiquement toutes les communes auront ce passage-là. Je pense honnêtement qu'il y aura des efforts à faire dans la gestion au quotidien par rapport à ce que l'on faisait avant, notamment au regard des rapports avec le Commissaire aux comptes.

S'il n'y a pas de question, je vous propose que nous votions. La question précise sur laquelle nous votons est la suivante :

Il est proposé aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

- ***Autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du Budget principal et du Budget annexe – les documents budgétaires que***

nous avons vu précédemment – du SMPNRM de la M14 que nous avons avant dans les communes vers la M57, à compter du 1^{er} janvier 2023 et ;

- ***Donner quitus au Président de signer et prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de ladite délibération.***

C'est à peu près les mêmes formulations que dans les communes.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous passons au pas de charge au dossier n°5 qui est un dossier extrêmement important sur l'opportunité d'acquérir l'immeuble de l'AMATER.

C'est Monsieur MONSTIN qui va nous présenter tout de suite ce dossier concernant la gestion immobilière.

5. Opportunité d'acquisition de l'immeuble de l'AMATER

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*) expose à l'assemblée,

Il s'agit de l'opportunité pour le Parc Naturel d'acquérir un immeuble de l'Association Martiniquaise du Tourisme...

Monsieur Jean-François BEAUNOL (CAESM)

Excuse-moi, (*Gérard*) MONSTIN, je ne t'entends pas bien.

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*) reprend :

Je disais que c'est l'opportunité que nous avons d'acquérir un immeuble de l'Association Martiniquaise du Tourisme en Espace Rural (AMATER). C'est un immeuble en cours de liquidation. C'est une opportunité qui existe d'acquérir, auprès du liquidateur judiciaire, l'immeuble appartenant à cette institution, situé à la rue Ernest Deproge à Fort-de-France – le Parc naturel étant d'ailleurs propriétaire de locaux jouxtant cet immeuble - et actuellement mis à la disposition du Comité de la randonnée pédestre de la Martinique.

Il serait en effet opportun pour le Parc naturel d'acquérir cet immeuble à plusieurs titres :

- *Permettre de « décongestionner » le siège actuel ;*
- *Avoir une « vitrine » sur une rue passante et très fréquentée permettant d'aménager un espace permettant de mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du territoire ;*
- *Avoir un point de vente idéalement placé afin de vendre des produits du Parc naturel ;*

- *Faire de ce lieu, en partenariat avec la CTM, le Comité de la randonnée pédestre, un lieu incontournable de la stratégie de valorisation du Plan territorial des espaces, sites et itinéraires (PTESI).*

Voilà un peu la possibilité pour notre dynamique commission Service animations qui bien entendu (inaudible) nous permet de faire de belles choses. C'est quand même un espace qui accueille beaucoup de gens, c'est passant – pour faire vite - c'est le centre des croisiéristes.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer :

- ***sur l'opportunité d'acquérir ce bien et ;***
- ***de donner délégation au Président afin de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à l'acquisition de cet immeuble.***

Je rappelle que le Bureau avait donné un avis favorable.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Chers collègues, vous avez les tenants et aboutissants. C'est une acquisition immobilière qui est une opportunité. *(inaudible)* Par conséquent, ce n'est pas une acquisition de gré à gré. Ce sera au mieux offrant du liquidateur. C'est cela ?

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Disons qu'il faut déjà que l'on prenne rang, que l'on fasse une estimation des Domaines et qu'on se positionne *(inaudible)* devant le liquidateur. *(inaudible)* On va faire tout ce qu'il faut, mais cela ne veut pas dire que cela se fera. Mais on fera tout ce qu'il faut pour acquérir ce bien.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il y a des questions sur l'immeuble ?

M. Jean-François BEAUNOL *(CAESM)*

Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, tu as la parole.

M. Jean-François BEAUNOL *(CAESM)*

Juste pour savoir. Actuellement, l'immeuble est complètement fermé. Il n'y a plus d'activité dans cet immeuble ?

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Il vient d'être fermé. Cela veut dire que les locaux étaient occupés, on va dire jusqu'au mois dernier. Tout est fonctionnel. Il n'y a pas de travaux particuliers à faire. Maintenant, forcément, comme il y aura une vente, il y aura forcément des diagnostics à faire. On les fera, mais en tout cas, l'immeuble est tout à fait fonctionnel.

M. Jean-François BEAUNOL (*CAESM*)

Très bien. Pas de problème. Merci.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

J'ai besoin de poser une question, s'il vous plait.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur THALMENSY, tu as la parole.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Bonjour à toutes et à tous. À titre personnel, je ne sais pas si c'est chez moi, mais je ne pense pas que ce soit chez moi. Il y a un bruit de fond et certains orateurs sont presque inaudibles. Il faut prêter un peu plus attention pour écouter. Mais passons.

Je ne sais pas si j'ai raté une page ou une étape. Le prix de cet immeuble, s'il vous plait ? C'est tout ce qui m'intéresse. Je pense que cet immeuble aura un pied-à-terre et un but plus visible pour le Parc, mais je souhaiterais connaître le prix de cet immeuble afin que je sois mieux renseigné. Merci.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Concernant l'estimation de l'immeuble, ce sont les Domaines qui donneront une estimation sur laquelle on devra s'aligner. Maintenant, je connais le prix d'achat par l'AMATER du bâtiment. On a un point de comparaison si vous voulez. Si c'est ce prix-là, c'est abordable. Mais on attend quand même l'estimation des Domaines puisqu'on a déjà pris contact avec eux, en anticipé. Une fois qu'on aura l'estimation des Domaines, on reviendra vers vous.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

C'est parfait.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Collègue, dans le cheminement de ton idée, est-ce qu'il n'y aurait pas une certaine forme de précaution ?

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

C'est bon pour la réponse. Merci.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Le liquidateur, ce qu'il souhaite, c'est au moins rentrer dans ses fonds et faire une marge. Maintenant, ce bâtiment a été acheté il y a quelque temps par l'AMATER qui a commencé à payer ses mensualités depuis un certain temps. On peut estimer combien il reste à payer. Je crois que la banque c'est le Crédit Agricole. Cela va se négocier (*inaudible*) et des prix attendus par la banque et la marge attendue par le liquidateur. Cela va se négocier autour de cela.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. On considère que l'on peut donner quitus à Président et lui faire confiance pour les négociations à mener dans l'intérêt du Parc.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de donner quitus au Président pour l'acquisition.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Très bien. Directeur et Président, il faut tout mettre en œuvre pour que ce soit nous, les meilleurs. Merci chers collègues. Je suis très fier de ce vote à l'unanimité. Ce serait une belle acquisition pour le Parc avec un beau positionnement.

Nous passons au dossier « Ressources humaines ». C'est le collègue VARACAVOUDIN qui va nous présenter le dossier pour la création de postes.

6. Création de postes

Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune de Macouba*) expose à l'assemblée,

Merci Président. Bonjour à tous ceux que je n'ai pas salués tout à l'heure. Conformément à l'organigramme qui a été validé au Comité syndical du 03 juin dernier, dans le cadre de l'actualisation et de la réorganisation des services du Syndicat mixte du PNRM, des postes sont donc à créer. Il s'agit notamment de :

- *1 poste à la Direction des Grands Projets (DGP);*
- *2 postes à la Direction de la Biodiversité et de la Gestion durable du territoire ;*
- *1 poste à la Direction de la Formation et du Développement local ;*
- *3 postes à la Direction de l'Animation du territoire et de l'éducation à l'environnement ;*
- *1 poste à la Direction des Travaux, Équipement des sites et moyens généraux.*

Dans le tableau qui suit, vous avez vu à nouveau l'intitulé des postes, la Direction, la catégorie et le cadre d'emploi. On va reprendre ces huit (8) postes :

- 1. Poste permanent – Responsable de projet d'aménagement du secteur nord atlantique qui est rattaché à la DGP – catégorie A – cadre d'emploi : attaché*
- 2. Poste de Responsable du service Insertion rattaché à la DFDL – catégorie A – cadre d'emploi : attaché*
- 3. Poste de Responsable du service Tourisme durable – rattaché à la DATEE – catégorie A – cadre d'emploi : attaché*

4. Poste de Responsable Service Animation et Gestion des sites ouverts au public – rattaché à la DATEE- catégorie A ou B – cadre d'emploi : attaché ou rédacteur ou animateur
5. Poste de Responsable Service Valorisation et Découverte des Patrimoines – rattaché à la DATEE – catégorie A ou B – cadre d'emploi : attaché, rédacteur ou animateur
6. Poste de Responsable Service Aménagement et Travaux – rattaché à la DTESMG – catégorie B – cadre d'emploi de technicien
7. Poste permanent de Responsable du service des espaces naturels protégés – rattaché à la DBGDT – catégorie A – cadre d'emploi : attaché ou ingénieur
8. Poste de chargé de mission pour la Valorisation des données OMB – rattaché à la DBGDT – catégorie A – cadre d'emploi : attaché ou ingénieur

En conclusion, il nous est demandé aujourd'hui de bien vouloir créer :

- **les postes budgétaires figurant dans le tableau ci-dessus et ;**
- **d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 au budget en vigueur et suivants.**

Voilà chers collègues, ce que je pouvais vous dire concernant ces postes à pourvoir. Nous en avons discuté en Bureau. Il y a eu un avis favorable sur cette question-là. Cela ne pose pas de difficulté majeure. En sachant qu'il y a des agents en tant que tel qui pourront accéder à ces emplois. Ce ne sont pas des emplois qui vont venir alourdir, on va dire, les charges sociales du Parc naturel. Déjà en interne, il y a des agents qui vont pouvoir postuler à ces postes-là. Il me semble que c'était un élément très important à prendre en considération. Voilà ce que j'avais à dire dessus.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur le Directeur.

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Effectivement, en Bureau, l'interrogation a été posée concernant ce recrutement. Je rappelle le contexte. On a validé une nouvelle organisation pour aller vers ce que les élus souhaitent, le projet de mandature qui vous sera présenté en janvier, je crois, mais en tout cas il y a un projet et c'est ce projet qu'il faut mettre en œuvre.

L'administration a proposé un organigramme qui a été validé par vous en Conseil syndical. Il faut mettre en œuvre cette organisation. Il faut créer les postes. Les postes sont créés progressivement. Il y a eu des postes déjà créés. Il y en a que l'on crée actuellement. Il y en a d'autres qui vont être créés.

Est-ce que ces postes seront pourvus en externe ? Pas forcément. Les postes pourront être pourvus en interne. C'est une première chose.

Deuxième élément important, (*inaudible*). Il faut savoir que nos recettes sont structurées ainsi et la dotation, celle qui est obligatoire, est versée par la CTM, et il y a le programme d'action. C'est une subvention. La plupart, on va dire l'essentiel de ces postes sont pourvus dans le cadre des programmes d'action, donc des contrats de projet. Cela

veut dire quoi ? Cela veut dire (*inaudible*), mais ces postes-là sont pourvus dans le cadre des subventions versées sur les programmes d'action que l'on mène, donc financés par les programmes d'action.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Très bien, chers collègues. Si vous avez des questions. Une précision avant de vous passer la parole. Monsieur le Directeur a dit « peut-être en janvier », mais ce programme de mandature sera présenté – il faut que l'on arrête une date de manière ferme – au mois de janvier. Il faut le faire pour deux ou trois choses.

Un, j'ai dit qu'il y a beaucoup d'acronymes dans les directions. Les élus s'habituent. Nous avons lancé un trombinoscope auprès des élus qui ont joué le jeu en envoyant des photos pour que les élus apprennent à mieux se connaître : qui est de quelle commune ou de quelle collectivité et qui fait quoi.

Que ce team building agents/élus se fasse le plus rapidement possible, Monsieur le Directeur, avec l'organigramme avec nom. C'est un challenge. Je pense qu'il y a du boulot. Il faut ouvrir les postes budgétaires pour que l'organigramme qui a été voté sans nom ait définitivement des noms. Vous prenez un avion, il y a un pilote dedans, il faut mettre tous les navigants de bord. Il faut dire qui ils sont et qui fait quoi.

Il faut le faire, il faut arrêter de procrastiner. Avec Président (*inaudible*) pour enfin prendre l'envol et qu'on parte en vitesse de croisière. Et qu'on définisse ces sigles-là. Je vois que mon collègue VARACAVOUDIN n'arrive même pas à dire (*inaudible*).

Si vous avez des questions complémentaires, collègues, sur des créations de postes budgétaires pour livrer l'organigramme avec noms pour que chacun retrouve une fonction, un challenge professionnel dans le Parc.

S'il n'y a pas de question, je vous propose de voter les postes budgétaires dans les conditions indiquées par le collègue VARACAVOUDIN et précisées par le Directeur Général des Services.

Qui est contre ? *Zéro (0)*

Qui s'abstient ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous passons à l'évolution du Programme Alimentaire Territorial.
C'est le collègue CYRILLE qui va nous présenter ce point.

7. Évolution du Programme Alimentaire Territorial du PNRM

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*) expose à l'assemblée,

Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Le projet alimentaire territorial du Parc Naturel Régional de Martinique « de l'évolution du label « zéro chlordécone » à la mise en place de marchés dédiés pour une alimentation saine sur le territoire de Martinique ».

Nous avons répondu à un appel d'offres de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, il y a déjà deux ans de cela. On était en plein confinement. Il fallait (inaudible) et en même temps, on essaie de se coordonner par rapport aux projets alimentaires territoriaux qui existaient tels que Prêcheur ou Ducos.

Le but pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional c'est :

- *la révision du cahier des charges du label Zéro chlordécone ;*
- *la réalisation d'études et d'état des lieux.*

Ces préalables devraient permettre :

- *de définir une stratégie de déploiement de marchés dédiés ;*
- *le développement d'outils pour l'aide à l'installation de nouveaux producteurs ;*
- *la mise en place de formations ;*
- *des expérimentations pour la recherche de solutions à la contamination à la chlordécone.*

Le projet présenté par le Syndicat a obtenu le financement de la DAAF des dépenses (hors salaires) de 523 199,58 €. À la suite de la signature de la convention relative, un premier versement de 130 799,90 € a été effectué en 2021.

Le deuxième versement de 156 959,87 € était prévu pour le mois de septembre 2022 sous réserve de présentation d'un rapport technique et financier d'exécution intermédiaire au plus tard le 30 septembre 2022.

Contrairement à ce qui avait été annoncé et malheureusement, c'est sur cela que nous avons buté, Président. Au préalable, l'agent de la DAAF malheureusement, entretemps, est parti en retraite. Il nous avait dit que nous aurions pu bénéficier de fonds pour le fonctionnement et finalement, nous avons constaté que toutes les subventions qui nous avaient été allouées (inaudible).

Au regard de cela, nous ne sommes pas restés inactifs. Nous avons quand même cherché un peu partout pour savoir où on pouvait lever des fonds pour pouvoir mettre en œuvre la partie (inaudible) investissements, mais avoir le fonctionnement qui allait en face. On n'a pas trouvé et vu que l'on avait jusqu'au 15 octobre pour pouvoir porter des pièces justificatives, on est aujourd'hui en difficulté, je dirais, pour pouvoir (inaudible) au regard de ce qu'on nous avait annoncé au niveau de la Direction de l'agriculture et de la forêt.

*La proposition qui est faite : **il est demandé aux membres de sursoir au projet du Programme Alimentaire Territorial et sur le reversement de l'avance reçue si cela nous est demandé, dans l'attente où nous ne pourrions pas, en début d'année, mettre en place la partie fonctionnement.***

C'est là où le bât blesse. Tous ceux qui ont monté un Projet alimentaire territorial ont le même cas de figure. Au Prêcheur, (inaudible), mais c'est vrai que tous ceux et

celles qui avaient prévu de grands programmes de développement et de grands projets de PAT ont dû réduire la voilure.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Collègue CYRILLE. *(inaudible)* Cela a fragilisé la mise en œuvre. C'est pareil, c'est un dossier qui peut nous amener *(inaudible)*.

Voilà chers collègues. Avez-vous une interrogation ? Il me semble, avant de vraiment vous donner la parole sur cela, que la possibilité de revisiter un peu le périmètre avait été évoquée aussi au Bureau comme possibilité. Le PAT est extrêmement utile pour le pays. Ce serait quand même dommage de dire « *on ne le fait pas* ». L'idéal aurait été de trouver une solution à long terme au regard de ce PAT territorial.

Est-ce que *(Inaudible)* qu'il ne peut pas trouver une certaine forme de mise en œuvre ou est-ce qu'on abandonne l'idée que nous portions ce PAT *(inaudible)* ?

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Tu as posé une question intéressante. Il y aura un PAT territorial.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Quand on dit « territorial » c'est de la CTM.

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Est-ce qu'il ne faut pas que l'on attende ces orientations-là pour pouvoir proposer un projet qui rentre en cohérence avec un PAT territorial ?

Deuxième chose. Oui, au départ, il y a eu *(inaudible)* c'est-à-dire qu'on nous avait promis des postes de chargés de mission pour pouvoir mettre en œuvre ce PAT et il se trouve qu'on ne les a pas. On applique une convention à plus de 500 000 € sans avoir ces chargés de mission.

Qu'est-ce qui s'est passé ? On n'a pas bougé. On a donc 130 000 € qui ont été versés pour lesquels on n'a pas bougé et on a soulevé le problème auprès de la Préfecture. On a eu une réunion le 06 juillet de mémoire à la Préfecture avec la DAAF, la préfecture était présente, pour expliquer le problème.

On leur a dit : « *Il était prévu des chargés de mission. Il n'y en a pas eu. Vous avez versé 130 000 €. Qu'est-ce que l'on fait ? Parce que nous, nous n'avons personne d'oisif ici pour faire cela* ». Ils nous ont dit : « *On va y réfléchir. Rendez-vous le 28 juillet* ». Le 28 juillet, on n'a pas eu de rendez-vous, mais on a reçu un courrier de la Préfecture disant : « *Qu'est-ce que vous avez fait de notre argent ?* » Cela veut dire en gros, débrouillez-vous.

Nous ne sommes pas restés là non plus. Nous avons cherché à droite et à gauche, à l'ADEME, un peu partout pour voir si on pouvait trouver les moyens de. Je trouve curieux quand même que dans cette problématique *(inaudible)*. Je ne comprends pas. Il y a pas

mal d'argent dans le Plan Chlordécone 4. Donc je ne comprends pas que l'on n'arrive pas à trouver à la Préfecture, les moyens de mettre en œuvre.

Maintenant, s'il s'agit de prendre sur le budget du Parc pour pouvoir faire cela, moi je dis qu'on a toiletté, ce n'est pas pour repartir dans des dérives en disant « *on va faire* », etc.

Cet argent n'est pas perdu. La Préfecture (*inaudible*). Cela ne nous empêchera pas de proposer un Projet alimentaire territorial après. Il n'est pas dit parce qu'on n'est pas parti maintenant qu'on ne partira pas après. On est dans une des missions du Parc (*inaudible*).

C'est un (*inaudible*) qui est mal parti. Cet argent est là parce que réglementairement, on ne l'a pas dépensé. On n'a rien fait. On n'a pas fait d'engagement dessus. Si la Préfecture souhaite mettre fin, on prendra acte, mais sinon on peut leur dire : « *Nous attendons la stratégie territoriale (inaudible)* ». Peut-être que l'on va ajuster ce que l'on voulait faire en fonction de cette stratégie territoriale qui aura peut-être une autre estimation budgétaire et on va repartir à ce moment-là. Mais là comme cela, je ne vois pas trop comment je vais leur présenter un rapport d'activité pour 130 000 €. On n'a rien fait.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Directeur, je comprends. Le volet fonctionnement, pas de problème. Deux choses : il ne faudrait pas que (*inaudible*) comme tu l'as dit, stigmatise nos capacités à gérer un Programme territorial alimentaire. Cela fait partie presque de l'ADN du Parc. Nous avons des produits marqués. S'il y a un élément qui doit parler à un Parc c'est bien cela, d'une part.

Si la Préfecture peut, on va essayer de trouver un prolongement dans le cadre du PAT territorial. Ce serait très bien. Avec ou sans, mais il faut essayer de sortir par le haut. Quand vous sortez par le haut, est-ce que (*inaudible*) ou dire que nous faisons la proposition un peu globalisante de sursoir (*inaudible*) et surtout dans la discussion puisqu'on a vu que Prêcheur est en difficulté, Ducos est en difficulté. Nous sommes englués dedans.

Il faut prévoir le fonctionnement parce que l'argent ne va pas faire le travail, ce sont les hommes. Je dis qu'il y a des jeunes martiniquais qui auraient aimé relever ce challenge et qu'il est quand même dommage (*inaudible*).

Si vous avez des questions, chers collègues.

M. Charles CYRILLE (Commune du Prêcheur), Rapporteur

Je voudrais dire Président que ce sont eux qui nous ont induit en erreur. Lorsque nous avons monté le dossier, ils nous ont dit qu'il n'y avait aucun souci. On mettait la part de fonctionnement et la partie investissement. Il n'a pas été question de cela. C'est bien après lorsqu'on avait déjà tout (*inaudible*), lorsque le Ministère de l'Agriculture a vu les conventions, (*inaudible*).

Je pense aussi qu'ils n'avaient pas pensé qu'il y aurait eu un tel soutien du PAT parce que le premier appel d'offres du PAT nous avions (*inaudible*) et on a bénéficié du salaire d'une personne. (*inaudible*)

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Chers collègues, vous avez des questions sur le PAT ?
On va passer au vote. On reste sur ce qui est demandé de sursoir et on ouvre les négociations avec le PAT pour voir comment on peut faire. Il faut le faire. C'est un travail à faire, il faut bien que quelqu'un le fasse. On a un tas de jeunes martiniquais talentueux (*inaudible*).

Je vous demande de voter pour sursoir à l'exécution de ce PAT du Parc naturel régional de Martinique et nous verrons, chemin faisant, si Monsieur le Préfet est d'accord et s'il n'est pas d'accord, on va procéder à la (*inaudible*).

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous allons passer à l'adoption du plan de financement pour l'expérimentation en matière d'agroforesterie. C'est un projet intéressant. C'est le collègue MONSTIN qui va nous présenter cela.

8a. Plan de financement sur le projet de développement d'un système agroforestier sur le territoire du Parc naturel

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*), expose à l'assemblée,

Le Parc Naturel régional de la Martinique bénéficie d'un site boisé mis à disposition par la CTM. C'est un site de 4,5 hectares au lieu de Fond Bourlet sur la commune de Case Pilote afin de mener des activités agricoles expérimentales en matière d'agroforesterie.

Sur ce site, à titre expérimental, ont déjà été installées quelques cultures patrimoniales comme des variétés de cacaoyers, de bananiers, des arbres fruitiers en voie de disparition, des caféiers de la variété Arabica Typica.

*Une pépinière pour la relance de la culture du café Arabica Typica, un ancien séchoir pour les cerises (*inaudible*), une station (*inaudible*) et un poulailler entre autres.*

Dès 2023, le service Agriculture durable et Filières de niches du Parc naturel régional lance une expérimentation avec pour principal objectif de mettre en œuvre une stratégie alternative de production en système agroforestier.

Il initiera dans le cadre d'un programme pluriannuel sur 4 ans, une (inaudible) opérationnelle technique et scientifique de culture agricole en système agroforestier afin de modéliser les itinéraires techniques et économiques viables et transférables.

L'INRAE et le Parc naturel signeront d'ailleurs une convention spécifique pour la conduite de cette opération.

Le coût et plan de financement.

Le coût de cette expérimentation sur 4 ans est de 898 429,63 €.

Le plan de financement se présente comme suit :

- LEADER à hauteur de 85%
- CTM à hauteur de 15%

Total par an :

- 2022 : 63 600 €
- 2023 : 454 573,79 €
- 2024 : 304 655,54 €
- 2025 : 75 608,00 €

Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur l'opportunité de l'implantation d'un projet de développement d'un système agroforestier sur le territoire du Parc naturel (inaudible).

J'ai visité cet espace en début d'année. Il y a du travail. C'est très bien fait. Il y a une organisation (inaudible). C'est vraiment un travail (inaudible).

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Merci collègue MONSTIN de le dire. Directeur, ceux qui ne sont pas forcément membres de la commission Agriculture, qu'ils aillent voir ce que le site apporte en potentialité et ce que l'on va pouvoir en faire.

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

On peut faire des visites.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Ceux qui sont à la commission Agriculture, la plupart y vont. Ils connaissent. Mais ceux qui n'y sont pas, essayez de leur faire voir.

(Intervention inaudible)

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Juste un dernier élément et après on clôt le débat.

Sur ce projet, ce qu'il y a de bien pour l'agroforesterie, c'est la possibilité de mener une étude pour définir comment on pourra trouver une (inaudible), quelle production, quelle spéculation permettant à un jeune de faire de l'agroforesterie et de bien en vivre ? L'agriculteur a droit au bonheur. Il doit bien vivre.

À ce moment-là, on pourra dire que c'est une possibilité complémentaire offerte aux jeunes qui sont en lycée agricole et qui souvent cherchent du foncier. Là on peut faire d'une pierre deux coups : *(inaudible)* plus des spéculations de sous-bois. L'expérimentation nous le dira.

Monsieur le Directeur avait demandé la parole.

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Oui, nous comptons beaucoup sur cela. On a eu une réunion pas plus tard qu'hier avec les gens de la DAAF dans le cadre du Comité régional *(inaudible)*. Il y a 5 thématiques qui sont développées. Il y a plusieurs groupes de travail. C'est le Parc qui va *(inaudible)* un projet dans le cadre de ce Comité de *(inaudible)*. Il y a un document qui a été fait sur cela : le Plan territorial *(inaudible)*.

Et il y a d'autres groupes de travail notamment sur l'agroforesterie, le développement de la filière bois. On est opérateur pour le groupe de travail *(inaudible)*. Par contre, on leur a expliqué qu'on *(inaudible)* pas mal de choses en termes agricoles et notamment on essaie de développer un modèle autour de l'agroforesterie. Il se trouve que dans le cadre de ce Comité régional, il y a eu déjà des réflexions du groupe de travail sur l'agroforesterie et notamment *(inaudible)*.

En même temps, on te dit dans ce protocole que l'élevage est permis. *(inaudible)* Tout cela fait qu'il faut que l'on réfléchisse vraiment à un modèle qui nous permette de préserver la forêt, mais également faire de l'agriculture.

Le site de Fond Bourlet sera un site pour travailler sur une expérimentation avec l'INRAE pour définir un modèle qui permet d'avoir une filière technique *(inaudible)* pour dire à un agriculteur qui se lance dans l'agroforesterie : voilà ce qu'il peut planter, voilà ce que cela va lui ramener, voilà ce que cela va lui coûter sur un hectare, sur deux hectares, sur trois hectares. Donc, modéliser cela.

La DAAF attend beaucoup de cette expérimentation pour pouvoir peut-être diffuser plus largement.

(Intervention hors micro – inaudible)

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Ils l'ont fait entendre. Ils sont très regardants.

Monsieur (1 :13 :30)

Je prends un cas très concret. Après c'est à l'avantage des agriculteurs. Le jardin créole n'est pas reconnu d'ailleurs. L'association des cultures n'est pas reconnue. Pour eux, si vous mettez aubergine et giraumon. Ils vont reconnaître l'aubergine, mais pas le giraumon. Quand un agriculteur dit : « *J'ai fait une bande de giraumons et une bande d'aubergines* ». « *Mais non, tu n'as pas la quantité de terre, tu n'as pas l'espace. Comment tu as pu ? Tu as pris cela chez une tierce personne ?* » Il dit : « *Non, j'ai associé les deux cultures* ».

Et notamment lors des catastrophes naturelles, lorsque l'agriculteur essaie de présenter ce genre de process qu'il a utilisé, cette manière de faire, ce n'est pas (*inaudible*).

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Le collègue BEAUNOL a demandé la parole.

M. Jean-François BEAUNOL (*Maire de Rivière-Pilote*)

Je disais que c'est une belle démarche qui s'inscrit dans le besoin du moment. Mais une interrogation. Peut-être que je n'ai pas assez lu le document. Est-ce que ce n'est pas utile, dans ce type de démarche, d'essayer de faire un lien avec une dynamique universitaire en particulier la partie Licence du LEGTA ou encore trouver un partenaire universitaire qui puisse accompagner cette démarche qui est incontestablement une très bonne démarche et qui va dans le besoin de ce pays ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur le Directeur.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On a un partenariat. On doit d'ailleurs signer les conventions. On a une convention-cadre avec l'INRAE (Institut de recherches agronomiques). Ce sont eux qui vont nous accompagner pour la définition du modèle.

M. Jean-François BEAUNOL (*Maire de Rivière-Pilote*)

Tu m'as répondu. Merci beaucoup.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Mais plus précisément, pour les jeunes Martiniquais des lycées agricoles, on peut les associer.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Bien sûr. L'idée c'est que ce soit diffusé largement, mais l'expérimentation c'est dans un cadre un peu de recherches. Après que des stagiaires y soient, bien sûr (doctorants, etc.).

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Vous avez noté que les élus aimeraient associer un stagiaire par exemple du Lycée agricole du Robert ou le LEGTA de Croix-Rivail, soit à titre de stagiaire ou d'apprenti. Cela peut être intéressant.

M. Jean-François BEAUNOL (*Maire de Rivière-Pilote*)

Président, le Directeur a répondu. À partir du moment où vous êtes en lien avec l'INRAE cela donne une valeur universitaire un peu plus importante, mais ce n'est pas seulement accueillir des stagiaires, c'est surtout faire codifier ce que vous faites comme recherches.

Dans ce cadre-là, peut-être qu'il y a un financement spécifique que l'on peut trouver au niveau des fonds européens. C'est surtout par rapport au côté précurseur de la démarche. Tout le monde parle d'agroforesterie, mais nous n'avons pas aujourd'hui de cadre pour développer en termes de pratique globale pour l'agriculture. C'est pour cela que j'ai demandé. Il m'a répondu l'INRAE. Je crois que l'INRAE a suffisamment de moyens pour pouvoir mieux nous accompagner.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. C'est un beau projet.
Je mets au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On poursuit. Plan de financement pour la poursuite du projet de développement d'une filière de café d'excellence d'Arabica Typica en Martinique.

8b. Plan de financement pour la poursuite du projet de développement d'une filière de café d'excellence d'Arabica Typica en Martinique

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*), Rapporteur expose à l'assemblée,
Merci Président. Le projet pluriannuel « café d'excellence » conduit par le Parc Naturel Régional de Martinique a pour objectif la création d'une filière caféicole « haut de gamme » à partir de la variété Arabica Typica introduite en Martinique au 18^{ème} siècle par Monsieur DESCLIEUX.

Dans la droite ligne des missions du PNRM, le projet Café d'Excellence vise exclusivement la variété patrimoniale de café Arabica Typica dont les efforts de relance et la revalorisation devraient contribuer au développement économique durable de la Martinique, à partir de son patrimoine naturel et culturel.

Il s'agit de créer à terme une nouvelle filière agricole de café de niche pour la Martinique en :

- *Accompagnant à la recherche de terres propices dans le nord de la Martinique pour l'installation de nouvelles caféières ;*
- *Augmentant le nombre de caféiculteurs engagés pour la création de la filière, et augmentation des productions, en tentant d'atteindre l'objectif de plus de 20 hectares plantés, et plus de 30 producteurs-caféiculteurs ;*
- *Élaborant un programme de formation afin de faire monter en compétences les techniciens, les accompagnateurs et les caféiculteurs afin que tous respectent les clauses du cahier des charges pour la conduite de l'exploitation ;*

- En soutenant la création et le fonctionnement de l'association APVRCEEM afin qu'elle soit autonome et assure la pérennisation de la filière – c'est notre collègue, Madame APOCALE qui en est la Présidente ;
- Mettant à disposition des caféiculteurs candidats des plants sains pour leur installation ;
- Scellant le process de transformation afin d'obtenir un produit haut de gamme (cela passe par la mise en place de l'équipement pour la transformation des cerises jusqu'au grain vert) ;
- Accompagnant l'installation de plantes d'ombrage, de couverture, et d'arôme ;
- Aidant au classement du café « specialities coffees » ;
- Accompagnant la transformation, la valorisation des produits dérivés et des déchets verts, la commercialisation par la marque « Valeur Marque Parc » dans un premier temps ;
- Aidant à la définition du logo et à la nouvelle appellation du café de Martinique ;
- Facilitant la venue d'experts ;
- Facilitant les échanges interîles ou pays ;
- Poursuivant le programme COMMON GROUND avec JDE ;
- Participant à la TRANSAT JACQUES VABRE,

Coût et plan de financement

Suite au bilan réalisé des premières années, il est envisagé une deuxième phase de développement de cette filière au sein du PNRM à compter de 2022.

Un plan de financement pour le développement de la filière a donc été établi pour les 4 prochaines années (2022 à 2025). Il est estimé pour 4 ans, à 1 838 037,17 € en recettes et dépenses.

Vous avez le tableau :

Ressources	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Europe (FEADER)		408 584,84 €	304 848,04 €	296 996,85 €	1 010 429,73 €
FCR	36 000,00 €				36 000,00 €
État (ODEDOM)	17 600,00 €	106 800,00 €	106 800,00 €	106 800,00 €	338 000,00 €
Common Grounds (JDE)	40 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €		100 000,00 €
CTM	92 000,00 €	86 824,28 €	64 780,21 €	63 111,83 €	306 716,32 €
PNRM	9 000,00 €	15 321,93 €	11 431,80 €	11 137,38 €	46 891,11 €
Total	194 600,00 €	667 531,05 €	497 860,05 €	478 046,07 €	1 838 037,17 €

Il est demandé aux Membres du Comité de bien vouloir se prononcer sur :

- **l'opportunité de poursuivre le programme de développement d'une filière de café d'excellence d'Arabica Typica en Martinique ;**
- **l'adoption du plan de financement.**

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Vous savez tout, collègues, ou presque, à savoir que des collègues suivent l'évolution de cette filière café de niche. On espère. On attend que le café Arabica Typica soit un café d'excellence ou de niche. Avez-vous des questions ?

Si vous n'avez pas de question, je vais demander à Madame BALUSTRE de (*inaudible*) l'expérimentation qui a été menée, de nous conter le petit coup de main pour la récolte la dernière fois qui a été, à mon avis, un modèle du genre.

Madame BALUSTRE a la parole.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Effectivement, nous avons réalisé une journée qui s'appelle « Journée (*inaudible*) et café » autour de l'Arabica Typica. Nous avons fait cette intervention sur l'exploitation de Monsieur MARIIGNAN qui se trouve exactement au Morne-Vert.

Nous avons avec nous une dizaine d'élus et une vingtaine d'agents qui se sont vraiment prêtés au jeu pour la cueillette. Les consignes avaient été données. (*Inaudible*) pour les grains et éventuellement le côté sanitaire de l'exploitation, enlever aussi toutes les cerises qui étaient abimées et qui pourraient créer des désagréments avec la venue des scolytes.

Le travail a été remarquable, même si la pluie nous a quelque peu dérangés. C'était un moment effectivement de travail, mais aussi de convivialité. On a pu échanger sur l'exploitation du café, la conduite d'une exploitation avec les difficultés que l'on rencontre. La main-d'œuvre était importante ce jour-là avec les élus et les agents. On a pu partager autour d'un repas.

Mais ce qui était encore plus agréable c'est de voir nos élus et les agents remettre leur cueillette et que chacun pèse pour faire un challenge. C'est notre délégué, Monsieur MONFORT qui, avec son équipe, a eu le plus gros sac.

À l'issue de cette journée, les élus ont quand même proposé qu'il y ait une suite, que ce ne soit pas un coup d'épée dans l'eau. Mais qu'il y ait une suite et qu'il y ait encore des rencontres comme celle-là, originales autour des actions du Parc, une fois par trimestre ou une fois par mois. La proposition en tout cas, est faite pour que cela se passe. Cela permet aussi de voir un peu les sites sur lesquels le Parc intervient.

(*Brouhaha*)

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur SAINTE-ROSE a demandé la parole.

M. Alex SAINTE-ROSE FRANCHINE (*Commune de Rivière-Salée*)

Oui, juste pour dire que c'est vrai que c'était une très belle opération. Par contre, il n'y avait pas assez (*inaudible*). On a dû faire une extraction (*inaudible*) et aussi le délai (*inaudible*). C'est à quel moment les cerises sont bonnes ? Je pense qu'on a fait l'intervention avec trop de retard. Il y a eu beaucoup de perte. Je pense qu'un mois avant, cela aurait été mieux et on pourrait avoir beaucoup plus.

Une autre chose que j'ai vu. J'ai fait la remarque aux collègues. (*inaudible*) il n'est pas bien entretenu. Peut-être qu'il n'appartient à personne. (*inaudible*) Des contrôles inopinés.

Monsieur Émile GABRIEL (*Commune du Marin*)

Collègue FRANCHINE je vais te dire les choses un peu franchement. Moi, j'ai arrêté la récolte beaucoup plus tôt (*inaudible*). J'ai passé une heure et demie à déraciner des pieds. Je vois bien qu'il y en a même qui meurent.

Je pense que l'objectif qui est de produire risque d'être mis à mal s'il n'y a pas une cadence d'entretien et de nettoyage qui rentre un peu dans le (*inaudible*) que le Parc impose.

Je me suis posé la question de savoir est-ce que nous (*inaudible*), mais de faire des bus de la solidarité de manière trimestrielle de sorte à avoir un suivi.

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*), *Rapporteur*

Président, je ne sais pas si Madame APOCALE entend parce qu'elle m'avait signalé tout à l'heure qu'elle avait un souci internet. À travers le travail qui a été réalisé, Madame BALUSTRE (*inaudible*). Elle nous assiste et elle est toujours aussi engagée.

Dire que nous avons prévu – je pense que ce sera présenté très prochainement au Comité syndical – un cahier des charges (*inaudible*), fort des erreurs qui ont été commises avec la première association (*inaudible*). C'est parce que l'on veut faire les choses correctement. On se rencontre tous les premiers mardis de chaque mois et on travaille. Je fais partie de l'association des agriculteurs et on travaille régulièrement sur la mise en place vraiment d'un cahier des charges qui doit être respecté par tout le monde. Il n'y a pas d'histoire que celui-ci, etc.

C'est vrai, (*inaudible*) puisque j'ai travaillé avec le collectif de FRANCHINE et Madame APOCALE. C'est vrai que vous voyez mon gabarit, j'avais parfois certaines difficultés à passer entre deux arbres. On a constaté qu'ils sont plantés de manière trop rapprochée. La densité au mètre carré est trop importante, si bien que je suis sûr et certain qu'il n'a pas de rendement conséquent. D'ailleurs, on l'a vu là où notre Directeur travaillait plus en hauteur, lui était, je dirais béni de dieux puisqu'ils avaient beaucoup de cerises.

(*Brouhaha*)

Peut-être que grâce à la mortalité des arbres qui se trouvaient en intercalaire, cela a permis aux autres de s'épanouir davantage. Il y avait aussi moins d'herbe là-haut, moins de lianes. Mais je crois que fort de cette expérience, puisqu'encore une fois, dans tout ce que l'on a réalisé, soit les agriculteurs à l'avenir respectent le cahier des charges qui est proposé par l'association.

Je crois que l'on ne devrait pas se retrouver dans de telles situations hormis, comme le proposait Émile (*GABRIEL*) à l'instant, que l'on puisse vraiment se retrouver

régulièrement pour ce genre d'expéditions qui ne sont pas seulement du travail parce que l'on a pris beaucoup de plaisir à le faire, même si c'est vrai qu'on n'avait pas toujours compris, moi-même je suis agriculteur, pourquoi il y avait des canalisations. Par deux fois je suis tombé. Après, j'ai su le pourquoi. *(Inaudible)* Il a créé des canalisations. Mais il n'y a pas cela dans d'autres caféières.

Aujourd'hui, je crois qu'il faut une harmonisation du travail, que l'on comprenne et si tous les agriculteurs qui sont dans cette aventure « café » respectent le cahier des charges, je crois que nous aurons des résultats concrets. C'est valable pour toutes les filières d'excellence du Parc.

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

C'est pour cela qu'on va *(inaudible)* suite au bilan réalisé des premières années. *(inaudible)*. On peut dire que le bilan des 3 ou 4 premières années est pour le moins mitigé, pour diverses raisons. Ce n'est pas en poursuivant ce genre *(inaudible)* que l'on a actuellement que l'on va arriver à faire du café d'excellence. Nous sommes bien d'accord, d'où l'intérêt effectivement de revoir les choses.

Il y a une nouvelle association qui a été créée parce qu'on a bien vu les difficultés de la première. Il y en avait six au départ, maintenant, ils ne sont que quatre. Mais quatre qui ont des difficultés à mener à bien la première phase. Effectivement, la récolte *(inaudible)*. On voyait qu'il y avait de l'herbe dans la parcelle. On nous disait que l'herbe est un handicap par rapport aux nutriments. Premièrement, il faut tailler. Il faut amener *(inaudible)* au moment où ils commencent à avoir des cerises pour que les cerises soient *(inaudible)*.

Pour la convention qu'on a signée avec l'ensemble de ces agriculteurs, il faut qu'ils le fassent. Force est de constater qu'ils ne le font pas. Normalement, ils sont rémunérés pour le faire. Ce que l'on a fait. On s'est dit : « *Non, on ne peut pas faire échouer (inaudible)* ». On a mis des amendements et on est allé récolter. Un jour seulement, les autres fois, ce sont d'autres agents du Parc qui le font. On a pris en main.

(Inaudible) si le café est vraiment d'excellence. Il faut faire cela. On l'a fait. On va faire la torréfaction. On verra ce que cela donnera, mais si effectivement, on suit le process théoriquement, on devrait avoir du café d'excellence, mais si on laisse les agriculteurs faire eux-mêmes, on n'y arrivera pas. On essaie et si effectivement, le produit *(inaudible)*. J'imagine que le produit aura un coût, que le coût de vente permettra effectivement aux agriculteurs d'avoir les moyens de faire ce qu'il faut faire. C'est à nous, Parc, *(inaudible)* pendant un certain temps pour arriver effectivement à savoir si le produit est bon. Si le produit est bon, le Parc *(inaudible)* et ils auront l'estimation de leur travail et voir un peu ce qu'ils pourront sortir de *(inaudible)*.

M. Gérard MONSTIN *(Commune du Carbet), Rapporteur*

(Inaudible) Dans les conventions à venir, ce qui est proposé, nous sommes en train de travailler *(inaudible)*, ce ne serait plus une convention entre le Parc et l'agriculteur directement, mais ce serait entre l'association et le Parc et, à charge de l'association de contrôler, de vérifier. Bien entendu, le Parc aura toujours un droit de regard, mais je veux

dire que l'association devra contrôler régulièrement, passer sur le terrain, regarder ce qui se passe et (*inaudible*).

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Le collègue BEAUNOL a demandé la parole ?

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Non, je ne demande pas la parole. Je vous laisse avancer. Je vous écoute. C'est bien.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'accord. Je salue ton arrivée.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

J'étais déjà là.

(*Brouhaha*)

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, cela a été dit par le collègue FRANCHINE : la parcelle de nettoyage.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

Il a dit quelque chose et c'est vrai (*inaudible*). Il était soutenu par l'INRAE qui disait que cela permettait de donner beaucoup plus de productions, mais la stratégie du Parc est de faire de l'agriculture respectueuse de l'environnement.

Immédiatement, nous avons pris le contrôle et il a arrêté. C'est pour cela qu'il disait que le fait d'avoir fait cela, le fait de laisser son exploitation enherbée, cela permet effectivement d'assainir le sol particulièrement. On rentre véritablement dans une stratégie de production zéro produit chimique.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est vrai que les productions de niche et d'excellence font beaucoup d'investissements à la base (*inaudible*). S'il n'y a pas d'accompagnement public pour remettre en piste à la fois techniquement et financièrement (*inaudible*).

Je voudrais féliciter pour le (*inaudible*) café. Si on peut intégrer cela comme un mode managérial, Monsieur le Directeur c'est toi qui vois, mais cela peut aider à renforcer les liens entre le personnel et les élus.

Concernant la filière café, je vous propose de passer au vote, collègues, s'il n'y a plus de demandes de parole. (*inaudible*) On peut réussir (*inaudible*) pour le café à la condition que les agriculteurs soient accompagnés.

Pour le vote des 1 838 037,17 € pour les quatre prochaines années et le maintien de la dimension expérimentale de la filière café :

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

C'est voté à l'unanimité avec les observations des collègues notamment pour le (*inaudible*) et les produits chimiques, Madame BALUSTRE. (*Inaudible*)

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*), *Rapporteur*

Je veux ajouter, je sais qu'on a déjà voté, mais en ce moment même, des caféiculteurs sont en formation au Parc.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est important pour les conseillers de savoir cela.

Madame BALUSTRE, pourquoi vous nous cachez de belles informations comme celle-là ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

Nous avons deux agents du Parc naturel qui sont actuellement au Honduras, qui apprennent les techniques...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Qui sont (*inaudible*) ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

Monsieur Raphaël (*inaudible*) et Madame Brigitte (*inaudible*) qui sont au Honduras (ils terminent le 28) pour pouvoir échanger avec les experts sur les techniques de semis, de plantation et de replantation pour éviter que les plants ne soient (*inaudible*) et que l'on n'ait pas de queue de cochon quand (*inaudible*) du caféier. C'est déterminant pour la qualité du caféier si on veut qu'un caféier puisse durer entre 20 et 30 ans.

Monsieur (1 :40 :50)

Madame BALUSTRE, est-ce qu'il est normal de planter des caféiers de manière aussi rapprochée ? J'avais l'impression qu'ils étaient trop rapprochés, que les branches ne pouvaient pas s'étaler et qu'il y avait une déperdition.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

Le Directeur Général l'a dit, il a parlé de bilan mitigé. Cela fait partie des erreurs de plantation quand on a lancé l'opération. Aujourd'hui, nous sommes dans une autre stratégie. On a même pensé qu'il fallait à peu près 4 mètres carrés pour permettre au caféier de s'étendre puisque nous sommes dans un schéma où on est sous couvert forestier.

On a prévu aussi un motoculteur qui devait passer pour aider à la (*inaudible*). La pénibilité du travail. C'est vrai que nous sommes vraiment dans une autre stratégie de plantation.

(inaudible) que ceux qui ont été plantés là, on récolte. Mais nous sommes aussi dans une stratégie avec eux parce qu'ils ont du terrain, de planter avec les nouveaux qui arrivent, de refaire la plantation et au fur et à mesure nous allons éliminer les anciennes plantations.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Merci. On poursuit.

On passe au dossier n°8. Plan de financement pour le projet de gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE).

8c. Plan de financement pour le projet de gestion des Espèces exotiques envahissantes (EEE)

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*) expose à l'assemblée,

Les introductions d'espèces animales et végétales dans les milieux naturels en Martinique et au niveau mondial deviennent une problématique majeure.

Une des missions principales du Parc Naturel est de contribuer à la protection, la conservation de la nature et consolider la connaissance et la préservation du patrimoine biologique et faunistique.

C'est ainsi que le Parc Naturel Régional de la Martinique (PNRM) est un acteur actif en matière de lutte contre l'extinction de la biodiversité endémique tant faunistique que floristique. L'institution est en effet intervenue à diverses reprises notamment :

- *Pour la lutte contre les rats sur différents îlets et sur la Réserve naturelle de la Caravelle ;*
- *En mettant en place depuis 2 ans, deux ateliers Chantier d'Insertion pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, tant animales que végétales.*

Ces deux Ateliers Chantiers d'Insertion arrivent à leurs termes en décembre 2022. Il convient de poursuivre cette lutte en mettant en place un service dédié au sein du PNRM.

Le PNRM a donc répondu à un appel à projets de l'État visant à poursuivre la lutte contre les EEE tant animales et végétales.

Pour chacun des volets EEE animal et végétal, il est envisagé une brigade d'intervention de 6 personnes. Le service dédié comprendrait 12 agents techniques y compris les encadrants.

La proposition du PNRM couvre une période d'actions d'une durée de 3 ans (2023 -2025).

Coût et plan de financement pour chacun des volets

Lutte contre les EEE animales

Le coût total de cette opération est estimé à 805 233,03 € sur 3 ans et réparti annuellement comme suit :

Ressources	2023	2024	2025	TOTAL
ÉTAT (DEAL)	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €
CTM & Autres	168 411,01 €	168 411,01 €	168 411,01 €	505 233,03 €
Total	268 411,01 €	268 411,01 €	268 411,01 €	805 233,03 €

Lutte contre les EEE végétales

Le coût total de cette opération est estimé à 815 095,90 € sur 3 ans et réparti annuellement comme suit :

Ressources	2023	2024	2025	TOTAL
ÉTAT (DEAL)	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	300 000,00 €
CTM & Autres	171 698,63 €	171 698,63 €	171 698,64 €	515 095,90 €
Total	271 698,63 €	271 698,63 €	271 698,64 €	815 095,90 €

Il est demandé aux Membres du Comité de se prononcer sur :

- **L'opportunité pour le PNRM de poursuivre cette lutte contre les EEE ;**
- **Le plan de financement proposé.**

Je voulais continuer. Concernant les invasions végétales, j'ai vu que (*inaudible*) parce que c'est dans des carrières, dans des endroits inaccessibles, ils avaient une sorte de (*inaudible*) que l'on voyait dans le cœur de l'arbre. L'arbre seulement qui était mort. (*inaudible*).

(*Intervention hors micro – inaudible*)

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*), Rapporteur

Il n'y avait que cet arbre-là.

(*Brouhaha*)

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci collègue MONSTIN. Cela rejoint un petit peu ce que l'on avait vu au début lors du vote du Budget. Collègues, vous avez la parole. Qui demande la parole ?

(*Sylvain*) THALMENSY demande la parole.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Rebonjour. Une petite précision. Avant de se lancer dans la nouvelle opération, est-ce que l'on pourrait avoir un bilan des deux années précédentes ? C'est ma première question.

De plus, je vois pour les trois années (2023-2024-2025), 815 000 €. J'ai fait un calcul. Divisé par 12 mois, cela fait 22 000 € et des poussières et chaque agent - je ne sais pas si c'est le vrai calcul – touchera en gros 1 900 € par mois. Est-ce que c'est bien cela ? Est-ce que je peux avoir de plus amples informations concernant ces deux questions s'il vous plaît ? Merci.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Sur ces demandes, qui répond ? Madame BALUSTRE ? Monsieur le Directeur ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)

En ce qui concerne le bilan, sur la partie animale, nous avons un bilan extrêmement précis parce que nous faisons des remontées mensuellement pour la DEAL tant au niveau de la qualité de l'animal éliminé (sexe, âge, grosseur, poids). On va jusque-là. On fait les relevés. Ensuite, il y a un traitement particulier (*inaudible*) Tout cela, c'est dans un congélateur que nous avons acquis. On travaille avec EVEA et lorsqu'EVEA vient récupérer ces animaux, il y a aussi un (*inaudible*). Nous savons donc exactement le nombre de rats, etc. Chaque fois que l'on a éliminé quelque chose, on sait et on sait quelle technique ou quel protocole on a mis en place.

S'agissant de la rémunération des agents. Bien entendu, ils auront un SMIC horaire parce que ce sera leur premier emploi. C'est à partir de ce calcul SMIC horaire que nous avons élaboré le budget. Bien entendu, quand on dit 1 900 €, il faut savoir qu'il y a les charges sociales derrière. Il y a le salaire de l'agent plus les charges sociales et derrière tout le fonctionnement puisque pour aller sur les sites, nous avons besoin de véhicules, de transport, de produits particuliers, aller chercher l'eau de mer parce qu'il faut totalement désinfecter. Il y a un protocole très strict à mettre en place et cela coûte de l'argent pour entretenir les véhicules. Tout cela fait partie des frais qui seront nécessaires pour pouvoir mener l'opération.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Directeur, tu veux rajouter quelque chose ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Simplement, si je prends le budget prévu pour l'année 2023 de 268 000 €. On peut estimer que le montant des salaires chargés seraient de l'ordre de 180 000€ à 190 000€ et il resterait pour fonctionner 120 000 € à 130 000 € c'est-à-dire le transport, le matériel, le consommable, les vêtements. À mon avis, c'est calculé au plus juste.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je peux apporter un témoignage d'un contrôle des fonds européens, Madame BALUSTRE, que l'on a eu il y a quelques mois.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice de la Formation et de l'Économie durable*)
Absolument.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

La Collectivité Territoriale qui pilote ces fonds a diligenté un contrôle sur
(*inaudible*).

(*Brouhaha*)

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Ils étaient émerveillés, à la fois les inspecteurs et Madame la Conseillère exécutive, Madame DI GEROMINO qui est en charge de cela, avec ses conseillers. D'ailleurs, le piégeage qui avait été inventé par le (*inaudible*). Voilà pour ce qui est de l'espèce animale.

On avait fait une visite sur une installation à Ajoupa-Bouillon (*inaudible*) en présence du Maire et d'agents. On avait eu à évoquer une (*inaudible*) à l'arrachage, aux conditions matérielles qu'il fallait. (*inaudible*) J'avais considéré cela comme étant vraiment un travail de minutie. J'en suis témoin. (*inaudible*)

Collègues, si vous avez des questions complémentaires.

(*Intervention inaudible*)

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On a répondu à un appel à projets. L'État finance à hauteur de 100 000 €, comme vous l'avez vu, le coût, on va dire, global. Mais c'est une problématique qui est nationale. En gros, on nous dit : « *Je vous donne 100 000 €, débrouillez-vous pour trouver le reste* » alors que, comme je le dis, c'est une problématique nationale, elle n'est pas locale. On se débrouille pour trouver les compléments. Je ne trouve pas cela normal.

Ce sont des choses que l'État doit prendre à bras-le-corps et financer. Sinon on se retrouve (*inaudible*) et il sera trop tard pour réagir. C'est maintenant qu'il faut mettre les moyens. On va monter une opération (*inaudible*) et à nous de trouver l'argent nécessaire (*inaudible*) alors que c'est une problématique...

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

C'est pour faire leur travail.

(*Brouhaha*)

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Ce que je propose au Directeur c'est de bien regarder par rapport aux risques au niveau mondial avec des variations. Par exemple, l'iguane iguana iguana qui est une espèce envahissante, elle est menacée dans son berceau d'origine c'est-à-dire qu'en Guyane il est menacé alors que nous ici, ils nous envahissent. C'est une problématique mondiale.

(Brouhaha)

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ce que je voulais dire c'est qu'à bien y regarder, on ne pourra jamais créer des emplois *(inaudible)*. Tout le travail qui est à faire est incommensurable. Au Robert, nous avons un gisement, je le dis, d'iguanes delicatissima à l'Ilet Chancel. L'iguane vert progresse vers le Robert. Nous regardons le plan d'action qui n'est pas assez violent. D'après moi, c'était trop *(inaudible)*.

Nous avons une liste. Le Préfet est en train de revenir vers cela. Si nous ne prenons pas cette dimension-là, on perdra la bataille. Ce serait extrêmement dommage.

Pour dire que ce que tu dis est très juste. Il faudrait aller vers des emplois pérennes où des jeunes seraient formés pour l'arrachage, etc. jusqu'à ce que l'on gagne. Je n'ai pas le sentiment par exemple qu'au niveau de l'iguana, on a envie de gagner. Je pense qu'on va venir peu à peu travailler a minima.

(Interventions inaudibles)

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Sur la lutte contre les espèces exotiques invasives animales et végétales, il faut faire cette action et il faut avoir conscience qu'il faudra avoir une vision beaucoup plus ambitieuse par les services concernés.

(inaudible) Est-ce qu'il ne fallait pas, plus encore, concernant les espèces végétales, maintenir une veille active dans les entrants ? Travailler en lien avec la Douane, travailler en lien avec *(inaudible)* ? Apparemment, le contrôle n'est pas suffisant puisque les espèces continuent à rentrer et on se rend compte que dix ans après, ils font des ravages terribles.

En tout cas, je vous propose de voter ce plan de financement pour 815 095,90 € et 805 233,03 € pour la lutte contre les espèces à la fois animales et végétales.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

À l'unanimité pour la poursuite de nos actions qui mériteraient et gagneraient à être plus ambitieuses et plus audacieuses.

Question n°9. Restauration des sentiers de la Pointe Caracoli à la Caravelle. La Pointe Caracoli est tellement éloignée. Quand je vois que l'on fait des chantiers-là, je dis félicitation à ceux qui doivent le faire. Ce dossier est présenté par ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)
Monsieur PALIN, mais s'il ne peut pas, je vais le faire.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS
Monsieur PALIN est là ?

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)
Oui, je suis là dès le début. Bonsoir tout le monde. Bonsoir le personnel.
Merci Président.

9. Plan de financement : aménagement de la Réserve Naturelle de la Caravelle (Pointe Caracoli)

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*) expose à l'assemblée,
Il s'agit de la restauration du sentier de la Pointe Caracoli à la Caravelle. Effectivement, le Parc a en gestion 257 hectares qui appartiennent au Conservatoire du Littoral sur la presqu'île de la Caravelle.

Il s'agit pour nous de pouvoir entretenir les sentiers, mais aussi d'assurer la sécurité des usagers, protéger la biodiversité et aussi valoriser ce patrimoine de façon permanente.

Nous avons en 2016 fait une estimation concernant les travaux qui sont à faire. Il faut dire que le sentier est particulièrement abimé. Déjà en 2016 on assistait à une érosion due au ruissellement des eaux et c'était déjà très accidentogène.

En 2016, il y avait une estimation pour un montant de 323 650 €. En 2019, on avait voté, pour pouvoir faire les travaux. La répartition était la suivante concernant les financeurs :

Travaux	Financeurs	Montants
Travaux de restauration du sentier de découverte de Pointe Caracoli	<i>OFB</i>	<i>64 730,00 €</i>
	<i>UE (FEDER)</i>	<i>152 116,00 €</i>
	<i>CTM</i>	<i>19 419,00 €</i>
	<i>CDL</i>	<i>42 819,00 €</i>
	<i>PNRM</i>	<i>44 566,00 €</i>
	Total	323 650,00 €

Nous avons constaté, ces temps derniers, qu'il y avait une aggravation de la situation. Je peux vous dire que ce sont des crevasses qui font pratiquement entre un mètre et deux mètres de profondeur où, en un an, nous avons eu plus de 4 accidents nécessitant l'intervention de l'hélicoptère.

Aujourd'hui, il y a une réévaluation qui a été faite, mais il faut se dire aussi qu'il y a une modification au niveau du parcours et ce dossier a été présenté au Comité de gestion le mois dernier en sous-Préfecture qui a reçu un avis favorable.

Aujourd'hui, il est donc proposé au Comité syndical de procéder à l'approbation de ce nouveau plan de financement pour un montant total de 390 000 € avec la répartition suivante :

Travaux	Financeurs	Montants
Travaux de restauration du sentier de découverte de Pointe Caracoli	<i>OFB</i>	64 730,00 €
	<i>UE (FEDER)</i>	292 500,00 €
	<i>CTM</i>	19 419,00 €
	<i>CDL</i>	6 542,00 €
	<i>PNRM</i>	6 809,00 €
	Total	390 000,00 €

Je signale qu'il y a un caractère extrêmement urgent à intervenir sur ce sentier. Président, tu l'as dit, c'est un travail pénible. Cela va être assez difficile pour ceux qui seront amenés à réaliser ces travaux, mais je répète qu'il y a urgence pour permettre aux gens de circuler correctement pour circuler sur la Presqu'île de la Caravelle sans pouvoir provoquer de problèmes d'entorses ou de casses quelconques parce que l'on a déjà vécu cela.

Voilà Mesdames et Messieurs la présentation que j'avais à faire concernant ce dossier relatif aux travaux de restauration du sentier de la Pointe Caracoli à la Réserve naturelle nationale de la Caravelle.

Voilà Monsieur le Président et chers collègues.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci collègue PALIN. Et même à l'extrême pointe de Caracoli, le risque (*inaudible*), mais c'est un endroit vraiment magnifique. Que tous ceux qui peuvent, qui ont la santé, le bonheur de pouvoir marcher, n'hésitent pas à y aller parce que c'est tout simplement magnifique. Ce sont des travaux, Directeur, qu'il faut faire. (*inaudible*)

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

C'est fait déjà. Nous avons lancé un marché. Il n'a pas été notifié parce qu'on essaie (*inaudible*), mais en tout cas, on a lancé le marché. Il y a une analyse qui a été faite. Maintenant, si on n'a pas l'argent, on ne pourra pas.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'accord.

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Il y a six lots.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. J'encourage les collègues vraiment à aller sur le site, à emmener les gens qui sont en vacances chez eux. Souvent on oublie alors que c'est un lieu magnifique.

Est-ce que vous avez des questions sur le financement des travaux à la Pointe Caracoli ?

M. Belfort BIROTA (*CAP Nord*)

Président, j'ai une question, si tu le veux bien.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, Belfort BIROTA, tu as la parole.

M. Belfort BIROTA (*CAP Nord*)

Qu'en est-il du balisage et de la signalisation ? Est-ce que ce sera revu en même temps ?

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Je peaufine la question de Monsieur BIROTA, si Monsieur le Président me le permet. Président, je peux ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, bien sûr.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Les secteurs qui sont « abimés », est-ce que ces derniers ont été fermés au public ? Parce que lorsque j'entends des crevasses, des trous de deux mètres. Deux mètres, c'est énorme. Je pense que c'est le passage de certains espaces. Est-ce que ces secteurs sont fermés au public jusqu'à ce que les travaux se fassent en bonne et due forme ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je vais passer la parole aux agents. Mais pour aller sur le secteur régulièrement - la dernière fois que j'y suis allé, cela date de moins d'une semaine - jusqu'à la Pointe Caracoli, ils ont mis des périmètres de sécurité lorsqu'il y avait un trou dans le platelage. Ils ont mis un petit galvaudage, mais ce n'est pas sécurisé.

À la Pointe Caracoli, j'ai observé (*inaudible*) c'est-à-dire que là où le sentier passait, il y avait des ravinements. À mon avis, il faudrait faire entrer les sentiers un peu plus dans les terres parce qu'il y a tout public. Il y a des gens qui marchent, des gens qui courent, etc.

Pour ce qui est du balisage, j'avais vu qu'on avait commencé à reprendre le balisage.

(Interventions inaudibles)

M. Robert DULYMBOIS (*Commune du Robert*)

Dis-nous tout, Directeur, sur cela.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On a commencé à changer la signalétique. Cela va se faire de façon progressive. Il y a de nouveaux panneaux d'information. On change la signalétique sur l'ensemble de la Caravelle. Les choses vont se faire progressivement. Pour ce qui est du balisage, il est là. Il y a beaucoup de discussions sur ce balisage. Il n'est pas conforme à celui du Comité de la randonnée. Il est historique. Tout cela fait qu'il y a des discussions. Est-ce que l'on va garder celui-là ? Est-ce que l'on va mettre le balisage du Comité de la randonnée ? Les discussions sont en cours.

Sur les sentiers de Pointe Caracoli et d'ailleurs, les gens sont perspicaces. Quand tu vois que tu ne peux pas passer là, ils passent à côté. Et là cela pose des difficultés parce qu'on est en train de faire du hors-piste et créer des pistes sur la Réserve alors que c'est interdit.

L'idée qu'on avait au départ quand on a lancé le chantier sur Pointe Caracoli, c'était de faire un sentier à côté, mais on s'est rendu compte que c'est déplacer le problème et il va revenir après.

Donc le projet que l'on a c'est de faire un autre sentier, mais plus à l'intérieur, ce qui va éviter de passer là où il y a des (*inaudible*), mais orienter les gens vers un sentier qu'on aura choisi pas qu'eux auront choisi et qui tient compte des courbes de niveau, etc.

C'est cela le projet. C'est ce qui fait que cela coûte un peu plus cher. Mais l'objectif c'est de garder la main et de proposer un chantier que nous avons choisi.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

En tout cas, je vous rassure, j'ai vu que (*inaudible*). Il faut faire ces travaux d'autant plus que ce site fait partie des sites qui sont très fréquentés.

Il n'y a pas d'autres questions, chers collègues ?
Je propose de passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

À l'unanimité pour les travaux de réfection, réparation, reprofilage sur le secteur de Caracoli de la Réserve naturelle nationale de la Caravelle.

Point n°10. Convention partenariale avec Caribbean Cetacean Society.

10. Suivi scientifique des cétacés : convention avec la Caribbean Cetacean Society

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*) expose à l'assemblée,

Le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale marine du Prêcheur – Albert FALCO identifie l'Action CS27 à savoir « Suivre les populations de mammifères marins » comme prioritaire.

Conformément, le PNRM a été partenaire de l'association martiniquaise Caribbean Cetacean Society (CCS) en 2021 pour la réalisation de l'étude scientifique « Ti Whale An Nou » assurant le suivi des cétacés de la Grande Caraïbe, dont la Martinique et y a contribué à hauteur de 12 500 € (le coût total annuel étant de 430 000 €) pour :

- *la réalisation d'une campagne scientifique approfondie à la RN Albert FALCO ;*
- *la formation scientifique théorique et de terrain de 2 agents PNRM*
 - *2 missions de 2 semaines sur un catamaran scientifique*
 - *reconnaissance des espèces, tracking, acoustique, photo-identification...*
- *la collaboration et l'expertise avec la CCS et des chercheurs internationaux ;*
- *l'affichage du logo PNRM dans le cadre de la communication (t-shirts, rapports...) ;*
- *l'organisation de sorties avec les partenaires et de campagnes de communication.*

Cette première année de suivi a montré que l'étude des cétacés doit être réalisée sur plusieurs années et qu'il convient de :

- *Perfectionner le matériel ;*
- *Poursuivre la formation de scientifiques locaux ;*
- *Renforcer l'ancrage territorial par la communication et les collaborations ;*
- *Soutenir l'effort sur la zone prioritaire du nord caraïbe de la Martinique.*

S'agissant du coût, la CSS lance le programme « Ti Whale An Nou 2022-2024 » estimé à 600 000 € et propose un partenariat PNRM-CCS pluriannuel sur 3 ans à hauteur de 60 000 €, soit 20 000 € par an.

Dans le cadre de la gestion de la RNR Albert FALCO, le programme « Ti Whale An Nou 2022-2024 » correspondant aux actions prioritaires, répondant à la nécessité de formation de l'équipe de gestion, contribuant à la valorisation et l'éducation à l'environnement et ayant reçu un accueil favorable du Comité de gestion, il est donc proposé au Comité syndical l'approbation de la convention de partenariat avec soutien financier annuel de 20 000 € avec la Caribbean Cetacean Society pour l'année 2022. Le montant de la subvention sera prélevé sur le budget 2021 de la Réserve Albert FALCO.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Voilà chers collègues pour le suivi des cétacés.

Avez-vous des questions à poser au collègue et aux techniciens présents ?

Si vous n'avez pas de question, on peut soumettre cette question.

Je mets aux voix pour les 60 000 € pendant trois ans. C'est bien cela ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Ce que je vous propose c'est de payer uniquement pour la première année les 20 000€.

M. le Président de séance Robert DULYBOIS

On donne 20 000 €. On regarde ce que cela donne. Si cela donne des choses, que l'on a des remontées d'informations, on verra. 20 000 € pour la première année.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Question 11. Avis du Parc naturel régional sur le projet de station de transfert d'énergie par pompage à Saint-Pierre. Un dossier brûlant puisqu'il s'agit de développement durable et du besoin d'énergie. Quand c'est brûlant, on le donne au plus fort. Monsieur le Directeur Général des Services vous avez la parole.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Je vais essayer de rester factuel. Il y a deux projets que l'on va vous présenter là. Le premier projet concerne la station de transfert d'énergie par pompage à Saint-Pierre et le deuxième concerne deux opérations de micro-hydraulique sur la rivière Capot par le groupe VOLTALIA. Je peux vous dire qu'aujourd'hui le groupe VOLTALIA a obtenu un marché très important avec Renault de 300 mégas pour alimenter des usines Renault en énergies renouvelables. C'est quand même un groupe qui est important, qui a pris (inaudible) Guyane, d'après ce que j'ai compris. On les a reçus ici il y a deux jours. C'est un groupe qui a pris de l'ampleur, qui est dans 16 pays, je crois maintenant.

11a. Avis du PNRM sur le projet de station de transfert d'énergie par pompage à Saint-Pierre

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*) expose à l'assemblée,

Concernant ce projet-là, je vais résumer. Cela consiste en quoi le projet de station d'énergie par pompage ?

Il s'agit très simplement pour cette société MERIDIAM qui porte le projet, de créer un bassin de 2,5 hectares qui va se situer à peu près à 465 mètres d'altitude et plus bas, il y aura un autre bassin de 2,8 hectares situé à 25 mètres d'altitude. Il y a un dénivelé important entre les deux bassins.

Il s'agit de pomper l'eau souterraine et amener cette eau souterraine dans le bassin du haut à 465 mètres d'altitude et de faire descendre cette eau à travers une canalisation, dans une turbine. Vitesse plus pompe, cela crée la composition pour faire tourner la turbine qui produit de l'énergie. L'eau redescend dans le bassin du bas. Après j'imagine

qu'il fait remonter l'eau du bassin du bas vers le bassin du haut. Tout cela pour produire quoi ? À peu près 7 mégawatts d'énergie.

Ils nous sollicitent pourquoi ? Pour deux raisons.

La première c'est qu'ils sont sur un territoire Parc donc il faut un avis du Parc. Deuxièmement, ce projet pour le réaliser, ils observent une compensation environnementale comme le prévoit la loi. La compensation environnementale a été chiffrée, de mémoire, à 117 000 € à peu près par an.

Cette compensation environnementale se propose d'aider le Parc à monter la filière café à hauteur de 15 000 € par an pendant trois ans pour répondre à la compensation qu'ils doivent faire dans le cadre de leur compensation environnementale. Le reste de la compensation ce sera pour désenclaver des terrains agricoles.

Il y a du pour, c'est-à-dire que cela participe au PPE. Le Programme pluriannuel de l'énergie voté par la CTM prévoit pour l'instant 2,5 mégawatts de micro-électricité. Là on est à 7. Le PPE est en révision.

L'objectif que j'ai entendu c'est à horizon 2030, 100% d'énergies renouvelables en Martinique. Je pense que le PPE va être augmenté en termes de micro-électricité, pardon de micro-hydraulique, et donc passer de 2,5 mégawatts à beaucoup plus. D'où ces projets qui sortent.

Maintenant, on est concernés, nous, par la transition énergétique. Le Parc est concerné. C'est un préparatif de nos missions. C'est inscrit dans la Charte.

Maintenant, il y a des contres parce que c'est du terrain agricole qui est utilisé, il y a sans doute des activités là. Qui est concerné ? Qui est concerté ? Il y a beaucoup de questionnements qui se posent. On y revient pour la discussion après.

Je présente quand même le deuxième projet. Je profite pour vous le présenter parce que cela participe à une problématique de diversification énergétique (inaudible). C'est un projet qui est à peu près identique à l'autre c'est-à-dire qu'il s'agit d'utiliser la pente pour pouvoir créer de l'énergie.

Ils sont lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt d'EDF, DEAL, Collectivité Territoriale. Cela consiste à quoi ? Cela consiste cette fois-ci à produire 2,3 mégawatts. De mémoire, l'autre c'est 7 mégawatts. En fait, il y a trois projets. Le petit c'est équiper la station de pompage de (inaudible) de panneaux pour pouvoir (inaudible), mais celui-là ce n'est pas forcément le plus gros projet.

Les deux projets les plus importants c'est ce que vous avez en photo. On part de là et on va jusqu'à la première turbine qui est le petit carré orange. Le projet c'est quoi ? C'est dévier une partie de l'eau de la rivière, la faire passer dans une canalisation enterrée et avec la pente, arriver au petit carré blanc où il y a la turbine qui produit l'énergie et reverser l'eau dans la rivière Capot. Ce projet produit 800 mégawatts à peu près.

L'autre, c'est plus bas. Le petit carré rouge qui descend sur 2 kilomètres. Il y a une autre turbine. La station de pompage c'est le petit carré bleu. C'est la station de Vivé. Ce projet consiste à produire 1,4 kilowatt plus 800 kilowatts, cela fait environ 2,3 mégawatts.

À côté de la rivière, ils dévoient une partie de l'eau dans un bassin de décantation. Ensuite il y a une canalisation enterrée, mais quand même de diamètre important (ce sont de gros tuyaux de 1,40 mètre) et l'eau arrive dans une turbine et la turbine après reverse l'eau dans la rivière. (inaudible)

Ensuite, en période de fortes crues, ils disent que le barrage sur la rivière pour détourner l'eau sera gonflable. Cela veut dire qu'ils peuvent le descendre.

Troisième chose. Il y aura des passes à poissons qui permettraient effectivement de contenir la continuité écologique du poisson.

Que dire de plus ? 2,3 mégawatts, cela correspond à peu près à 7 750 foyers qui sont alimentés en électricité micro-hydraulique. Par rapport à l'autre, c'est 7 mégawatts par rapport au nombre de foyers.

De mémoire, c'est 400 mégas qu'il faut en Martinique par an, 2,3 mégawatts et 7 mégawatts (inaudible).

Dans quelle proportion ? Pour quel impact ? Ce sont des questions qui se posent. C'est passé en Bureau mercredi. Le Bureau a suggéré effectivement déjà de ne pas statuer tout de suite parce que nous n'avons pas les réponses suite à la concertation qui a eu lieu. Est-ce que cela s'inscrit dans le nouveau PPE ? Il y a toutes ces questions auxquelles il faut répondre avant d'avoir une position étayée du Parc.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Avant de passer la parole au collègue VARACAVOUDIN, je vais dire deux choses. Si on considère l'actuel Programme pluriannuel de l'énergie (PPE) de la Collectivité Territoriale de Martinique qui définit le cadre (inaudible), le micro-hydraulique c'était 2,5 mégawatts. Pour le moment, on n'a rien fait. (inaudible) qui permettrait de faire un petit pas (inaudible).

La deuxième question de (inaudible) est qu'il faudrait voir avec les élus de ces territoires, savoir ce que pense le Président de l'agglo qui a la compétence eau, assainissement, eaux pluviales, rivières, GEMAPI, savoir ce que pense le Maire du Lorrain. Il faut savoir ce que pense le Maire de Saint-Pierre et une deuxième fois le Président de la Communauté d'agglomération du pays nord qui est le responsable pour gérer la GEMAPI, les risques et (inaudible).

Nous avons toute une série de considérations puisqu'on contourne des kilomètres (inaudible). On a besoin de savoir certaines choses et ces types de projets ce sont typiquement des types de projets où les élus reçoivent ces gens-là et on détricote le projet par des questions.

Au Bureau, on avait suggéré collectivement que cela soit revu pour avoir plus de précisions concernant ce que pensent les acteurs locaux de la gestion de l'eau. J'aurais bien aimé savoir ce que pensent les fermiers qui gèrent l'eau ou des choses comme cela qui sont importantes et dont nous n'avons pas les données.

Je passe la parole à Monsieur VARACAVOUDIN et à l'ensemble des collègues qui voudraient apporter une contribution sur un dossier qui est un peu brûlant puisqu'il y a à la fois l'écologie et à la fois le besoin en énergie.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)
(*Inaudible*)

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)
Monsieur VARACAVOUDIN, on ne vous entend pas.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

La prise au sol pour le bassin haut est de 4,5 hectares. Une question. Est-ce que c'est le bassin qui va occuper ces hectares ? Première question.

La deuxième question. Entre le bassin haut et le bassin bas, il y a (*inaudible*) cela veut dire qu'aujourd'hui nous avons un impact sur la surface agricole puisque non seulement il y a la surface des bassins, mais également la liaison entre les deux bassins. On a discuté en Bureau. (*inaudible*) beaucoup, aujourd'hui, recherchent du foncier. C'est la raison pour laquelle je pense aujourd'hui qu'il faut être très vigilant (*inaudible*) parce que c'est un sujet extrêmement sensible et il ne faudrait pas que demain matin on nous reproche...

Monsieur

On a vraiment du mal à entendre Monsieur VARACAVOUDIN.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

Ma question principale mise à part mes observations, c'est connaître véritablement la surface occupée par le bassin et surtout est-ce qu'entre les deux bassins (bassin haut et bassin bas) on a déjà quantifié cette surface qui sera occupée par ce matériel qui réduirait la surface agricole ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Je pense que, même si cette conduite est enterrée, le foncier sera condamné. Effectivement, on évoque les 2,4 ou 2,5 hectares, mais il y a aussi toute la surface qu'occupent les tuyaux, qui risque d'être aussi condamnée. Je subodore que cette partie-là sera aussi...

(*Interventions inaudibles*)

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur THALMENSY avait demandé la parole.

Et après le collègue THALMENSY, c'est le collègue CYRILLE.

Monsieur THALMENSY, tu as la parole.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Cela me fait plaisir de prendre la parole concernant ce sujet parce que c'est un dossier brûlant, bien entendu, premièrement. Deuxièmement, nous ne sommes pas loin de 2030 pour que la Martinique soit en énergie propre, mais néanmoins, c'est d'actualité, vous savez que la problématique que nous avons à ce jour sur le Lorrain c'est le problème de l'eau à Morne Capot.

Ce sujet, je le connais bien puisque c'est moi qui représentais Monsieur le Maire lors des différentes réunions à la sous-Préfecture de Trinité. Pourquoi je dis que c'est un dossier brûlant ? Parce qu'il y a plusieurs EPCI qui doivent entrer en considération là-dedans. Par exemple, CAP Nord – la gestion de l'eau c'est CAP Nord – la SME, la Ville du Lorrain.

J'ai entendu aussi que les conduites seront souterraines certes, mais je reviens à la problématique que nous avons au Morne Capot. Qui va vous donner l'autorisation de passer sur son terrain tout en sachant que le secteur où la tuyauterie passera sera vraisemblablement interdit, condamné ? On ne pourra pas construire.

J'ai maintes et une questions à poser. Les enquêtes publiques bien entendu. C'est un beau sujet, c'est un beau dossier, mais il faut travailler ce dossier très profondément en amont. Les enquêtes publiques : parler à Pierre, Paul ou Jacques pour que l'on ne puisse pas dire demain que cela a été mal ficelé parce que c'est vrai, c'est un beau dossier, mais il ne faut pas qu'il soit mené à la hâte, à la va-vite.

Voilà ce que j'ai à dire. Et par ailleurs, il serait souhaitable que nous, au Conseil municipal, que l'on présente ce projet aux Lorrinois afin qu'on puisse donner un avis. Merci.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Tes observations sont assez en concordance avec l'analyse que nous avons eue au Bureau et les propos liminaires que vous avez présentés de sorte que nous puissions prendre la décision idoine afin de ne pas priver le territoire de projets intéressants en matière énergétique, mais dont le coût à la fois sur la surface agricole, comme l'a dit Monsieur VARACAVOUDIN et le coût écologique que certains (*inaudible*) soit égal à zéro.

Aucun projet n'a d'incidence écologique égale à zéro. Cela n'existe pas. (*inaudible*) Il faut une concertation au plus haut niveau. C'est pour cela que je proposais de recevoir et entendre les maires concernés et surtout, je pense que l'agglo nord a donné le tempo de cette affaire pour moult raisons.

Y a-t-il d'autres questions ?

Oui, le collègue Charles CYRILLE.

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

(inaudible) Est-ce que l'on a déjà vérifié ? Et quel type d'aménagements éventuellement si cela était prévu parce que c'est bien beau de faire passer, parce que Monsieur le Directeur le disait, c'est un tuyau qui fait quand même 1,40 mètre. Ce n'est pas une petite affaire. Comment les berges seront-elles confortées pour pouvoir protéger cette tuyauterie, même si elle est enfouie ? Parce que l'on a connu cela sur *(inaudible)* où il y avait des tuyaux qui étaient enterrés et lorsqu'il y a eu des ravinements, on a vu des tuyaux à la belle étoile.

Est-ce que les cultures situées en bord de berges sont occupées aujourd'hui par des agriculteurs ou même si c'est sur des exploitations agricoles, est-ce que c'est des parcs boisés ? Je prends le cas de Plaisance, je connais la région de Plaisance. *(inaudible)* en règle générale, mais pas partout.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il y a deux projets différents.

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Je sais.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Sur Plaisance, je pense que le tuyau va sous les terrains, sous les parcelles agricoles. Par contre, sur la Capot, ils suivent les berges de la rivière. Maintenant, suivre les berges de la rivière, cela a des contraintes.

(Brouhaha)

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Le tuyau sera dans la Capot.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

À un certain moment, ils vont traverser.

(Brouhaha)

M. Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Cela a des contraintes sur l'environnement.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Bien sûr.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

J'ai une interrogation. Quand on regarde le linéaire, je pense au Maire du Lorrain, mais je pense aussi à voir le Maire de Basse-Pointe et d'Ajoupa Bouillon parce que je vois *(inaudible)*.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Non, on ne peut être que partagé sur un projet comme celui-là. Certes la transition énergétique, cela doit parler à tout le monde. (*inaudible*) le fait de pouvoir arrêter complètement l'énergie fossile. Il ne s'agit pas de penser que d'autres font faire et que nous, on ne va pas faire. (*inaudible*)

Pour faire un projet comme celui-là, est-ce qu'il faut (*inaudible*) pour enterrer un tuyau ? Il faut faire de la concertation. C'est ce que le Bureau a proposé.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

S'il y a des questions ?

Collègue.

M. Alex SAINTE-ROSE FRANCHINE (*Commune de Rivière-Salée*)

Cela m'interpelle quand même. Il y a un organisme que l'on a oublié (*inaudible*)

(*Brouhaha*)

M. Alex SAINTE-ROSE FRANCHINE (*Commune de Rivière-Salée*)

Est-ce que la concertation sera élargie ? Je ne sais pas.

(*Inaudible*)

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il y aura des enquêtes publiques.

(*Brouhaha*)

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Mais ne perdons pas de vue que nous avons une (*inaudible*). L'avis qui est sollicité c'est à titre (*inaudible*). La Charte est une contrainte supra-communale d'urbanisme. Il ne faut pas qu'on oublie cela.

Ce que l'on peut dire c'est que pour que nous puissions donner un point de vue, je veux qu'il soit outillé et je veux savoir ce que pensent ceux qui sont en première ligne, savoir quelle est l'acceptabilité territoriale du projet.

J'ai envie de dire que ce type de projet là – et il pose une question importante concernant (*inaudible*). Conditionner ces gens-là et qu'ils fassent une approche devant le Bureau, au Conseil municipal, qu'ils aillent vendre leur projet et dire quel est le coût écologique. 1,40 mètre de profondeur, cela veut dire que vous descendez à plus de 1,40 mètre. Il faut poser des sécurités, etc.

Le problème qui se pose c'est qu'ils répondent à un appel à projets d'organismes qui participent à un ensemble c'est-à-dire l'EDF, l'État et la CTM. Ils répondent à quelque chose. Ils ont répondu à ce qui a été considéré comme un besoin social. Est-ce que ce besoin social d'énergie est concordant avec la nécessité de préserver du foncier agricole,

préservé des écosystèmes qui sont aussi des éléments fondamentaux d'autres schémas ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est exactement cela.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est là que ces mêmes personnes seront entendues. (*Inaudible*)

Nous demandons à auditionner ces gens-là. Nous demandons à entendre le Maire du Lorrain sur ce projet ainsi que le Maire de Saint-Pierre. Il y a plein de choses qu'il faut que nous voyions aussi (l'UNESCO, etc.)

C'est un dossier qui est brûlant. Auditionnons les gens. Écrivons à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, écrivons aux fermiers. Et quand il y a un appel à projets, que fait celui qui répond à l'appel à projets ? Il cherche les (*inaudible*) du territoire, mais cela ne veut pas dire que cela satisfait forcément celui qui a fait l'appel à projets. (*inaudible*)

Par conséquent, interrogeons aussi la Collectivité pour que (*inaudible*). Si on regarde l'orthodoxie de la Charte, les yeux fermés, c'est (*inaudible*) parce que quoi que l'on en dise, ce projet-là n'est pas (*inaudible*)

Il y a une demande de parole.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Oui, je peux ajouter un complément d'information parce que bien entendu, sans chauvinisme c'est le secteur du Lorrain, l'usine de captation c'est le Lorrain. Mais dans la mesure du possible, je souhaiterais que ce projet soit présenté en amont au Conseil municipal afin que les élus soient bien informés de ce projet et qu'on en discute et inviter la population pour que l'on puisse aller dans une bonne orientation. C'est tout ce que je demande.

Si c'est faisable, je souhaite que cela se fasse en Conseil municipal pour que tout le monde soit au courant de cela. Voilà ce complément d'informations que je voulais ajouter.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Pour te parler vrai, en toute sincérité qui me caractérise, je veux indiquer que tu as participé, tu as représenté le Maire, en Préfecture. Je suppose qu'il y avait les porteurs de projet. Tu m'entends ? Il y avait en Préfecture les porteurs de projet ?

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Vas-y.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je te disais que tu nous as dit que tu as représenté Monsieur le Maire en sous-Préfecture pour le projet. Je pense que c'était le lieu le mieux indiqué pour dire aux

porteurs de projet de venir en mairie pour présenter le projet de sorte que vous puissiez poser vos questions, le déshabiller, le déconstruire s'il y a lieu et probablement donner votre avis.

Nous, ici, nous réfléchissons au titre de la Charte et au niveau Parc. Au niveau Parc, nous souhaitons savoir ce que vous pensez. Quand on dit qu'on souhaite savoir ce qu'en pense la mairie, on nous dit de solliciter la mairie. Si nous envoyons un courrier au Maire c'est pour lui demander ce qu'il pense de ce projet afin que nous puissions bâtir notre point de vue. Mais nous ne lui dirons pas quoi faire pour (*inaudible*). C'est à lui de savoir.

Comprenons-nous bien. C'est à lui de savoir le process, le mode opératoire qu'il mettra en œuvre pour définir une pensée sur l'intérêt à la fois pour la commune, pour la Martinique, etc.

Ce que je sais c'est qu'y compris dans le nord de la Martinique, parfois on a du mal à alimenter en eau. Il y a certains quartiers qui ne sont pas alimentés convenablement en eau y compris au nord.

Je ne donne que *très peu de temps* pour que les gens se fassent leur idée, mais je ne peux pas dire ce qu'il faut faire. Ce que nous allons faire pour le Parc ce serait saisir le Président de CAP Nord. Je le propose. Nous sommes au niveau du Parc pour savoir ce que pensent ces gens-là, ce que pensent les agriculteurs. On peut les rencontrer. Je suppose que le Monsieur a négocié avec certains agriculteurs pour les 2 hectares. Que pensent-ils ? J'aurais bien aimé savoir ce que la Chambre d'agriculture pense.

Pour le Parc, on va faire cette démarche-là. Ce que je peux encourager, c'est qu'en mairie, vous voyez le porteur de projet, mais je dirais même que le porteur de projet soit auditionné par le Bureau pour question unique au Bureau pour qu'il présente ce projet plus en détail. Je vois que la commune d'Ajoupa Bouillon est impactée.

J'ai envie de dire : arrêtons-nous sur cela c'est-à-dire lançons des courriers, Directeur, pour auditionner ce petit monde en Bureau – un Bureau spécial sur cela – et on pourra saisir les maires pour nous dire ce qu'ils pensent et surtout le Président de l'agglomération qui lui, est responsable en quelque sorte de la question de l'eau, la question surtout de la GEMAPI parce que moi, je le vois, c'est un risque de la GEMAPI énorme cette affaire-là parce qu'il y a aussi le problème de préservation et de sécurisation des barrages. Il faut faire attention. Tout cela est dans la balance. Nous ne pouvons donner qu'un avis par rapport à la Charte. C'est bien cela, Directeur ?

(*Brouhaha*)

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

En conclusion, Président, ce que je souhaiterais c'est que cette société prenne l'attache avec Monsieur le Maire pour qu'on puisse présenter ce dossier en Bureau. Merci.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je te remercie. Mais nous, nous dirons pour le Parc que nous allons convoquer la société. Nous avons reçu cela pour avis, mais que les dossiers papier ne suffisent pas à se faire une idée assez précise et nous avons besoin d'informations pratico-pratiques et voir tous les acteurs concernant ce projet pour éviter de commettre un impair et comme l'a dit, je crois, le collègue CYRILLE, on n'a pas besoin (*inaudible*).

Il y a d'autres questions sur ce projet ?

Est-ce que la proposition que je fais vous convient ? Elle est portée par le Bureau. D'ailleurs, le collègue qui est parti, qui était du secteur, me susurrant dans les oreilles qu'il souhaitait s'abstenir sur ce projet. Vous voyez comment nous avons été, j'ai envie de dire, (*inaudible*) sur le sujet puisqu'il m'a dit : « *Je pars, mais sur le dossier n°11, je m'abstiens* ». Or, il est Délégué du secteur. Les travaux en rivière sont très compliqués.

Il n'y a pas de question. Il n'y a pas de vote.

Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on garde la proposition d'auditionner ces gens, de les recevoir soit au Bureau, on peut même faire un Bureau élargi à la commission Biodiversité, Monsieur le Directeur ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui, bien sûr.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Un Bureau élargi à la commission Biodiversité. Il ne faut pas donner le sentiment que nous bottons en touche parce que c'est important. En même temps, on ne va pas donner un point de vue hâtif. On va étayer.

D'un autre côté, je crois que le Directeur avec la PPE, avec son évolution, va voir quelles sont les nouvelles orientations. Est-ce que la CTM a prévu d'étendre le spectre d'hydroélectricité ? Est-ce réaliste ? Est-ce qu'on ne peut pas les faire sous d'autres formes ? Le rôle de la CTM est de dire (*inaudible*).

Sur cela, je crois que l'on aura du mal à obtenir l'aval des associations écologiques. Tout le reste doit répondre de ce document dont la mission c'est de *répondre écologique* et au besoin d'énergie.

Est-ce qu'on reste sur le positionnement du Bureau ?

Collègue JULTAT.

M. Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

Il faut rester prudent, mais tout en s'engageant quand même parce que nous sommes des élus. Nous sommes sur un territoire vaste (*inaudible*). Il y a quand même un objectif à atteindre. Mais nous attendons le plus large consensus, la plus large concertation, on va dire, pour nous permettre de prendre une bonne décision pour le territoire. Là on est sur un territoire nord, mais c'est l'ensemble de la Martinique qui sera impactée.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Et surtout en matière d'hydroélectricité, j'ai un blocage de savoir qu'il y a des gens qui n'ont pas d'eau potable. Il faut savoir que certains fermiers indemnisent des gens pour avoir privé les gens d'eau. *(inaudible)*

Si vous êtes d'accord sur cela, on s'arrête sur cette proposition et on fait les courriers, Monsieur le Directeur, pour avoir le maximum d'avis et pour construire *(inaudible)*.

La prochaine question c'est quoi ?

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

C'est une question diverse.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Une question diverse pour les élections professionnelles.

12. Questions diverses

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)* expose à l'assemblée,

Simplement, il y a les élections professionnelles le 08. Il faut constituer un bureau avec des élus. On peut le faire de façon unilatérale, prendre un arrêté (inaudible), mais cela dit, on est en comité, ce serait bien que ce soit de manière concertée.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Le 08 c'est un jeudi. Il faut 4 ou 5 personnes ?

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Quatre élus : un président et un suppléant, un Secrétaire et un suppléant.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Un président, un suppléant et un secrétaire.

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Et un suppléant du Secrétaire.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il faut quatre élus pour tenir le bureau. Toute la journée ?

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

De 8 heures à 16 heures. Mais le suppléant peut remplacer à un moment. Le suppléant peut prendre l'après-midi. Il faut que le président soit au dépouillement à 16 heures.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Cela ne m'aurait posé aucun problème de le faire, je suis président d'un bureau de vote au Robert, sauf que ce jour-là je suis à l'OGS.

Si nous pouvons trouver de manière volontaire quatre personnes pour tenir le bureau de vote pour les élections professionnelles.

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Si certains ont certaine pudeur à se présenter, on va demander aux collègues qui ne sont pas là.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On va demander aux élus qui ne sont pas là. Mais si on en avait déjà au moins un ou deux élus qui se proposaient pour ces élections. Cela vous permettrait de faire plus ample connaissance avec les agents.

Monsieur

Il va y avoir une nécessité de pouvoir organiser une réunion ad'hoc entre le 28 et le 03 décembre pour déterminer (*inaudible*)

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il faut que l'on ait cette personne avant le 28. Dans les collègues qui sont connectés, est-ce qu'il y a quelqu'un qui serait intéressé ? On considère qu'il faudra que Madame fasse un phoning. (*inaudible*)

J'espère qu'entre ici et le 28 – cela ne fait pas beaucoup de jours...

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

On va trouver.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Madame LATOURNALD va prendre le téléphone.
Monsieur MONFORT n'est pas là ?

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Il est là. Il est connecté.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

En tout cas, on va essayer de convaincre. Je pense que nous sommes arrivés, Directeur, à la fin de notre séance de travail. Je vous remercie de votre présence et surtout pour la qualité et la tenue de la réunion. Je vous remercie infiniment.

Bonne soirée et pour ceux qui sont au Parc, bonne rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance. Il est 18 heures 00.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Charles VARACAVOUDIN

Le Président de séance,
Robert DULYMBOIS